



Bazoilles sur Meuse



33^{ème} Edition
Bulletin Municipal 2021



Le Maire,
 Les Adjoints,
 Les Conseillers Municipaux
**Vous souhaitent
 une bonne année**

2022

Table des matières

EDITORIAL.....	4
ETAT CIVIL 2021.....	5
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE.....	6
Compte rendu de la séance du 21 janvier 2021.....	6
Compte rendu de la séance du 26 février 2021.....	8
Compte rendu de la séance du 14 avril 2021.....	11
Compte rendu de la séance du 27 mai 2021.....	16
Compte rendu de la séance du 08 juillet 2021.....	19
Compte rendu de la séance du 9 Août 2021.....	22
Compte rendu de la séance du 23 septembre 2021.....	23
Compte rendu de la séance du 25 novembre 2021.....	26
BUDGET.....	30
TRAVAUX REALISES.....	31
Travaux Rue de la Croisette.....	31
Travaux Rue des Vieux Prés.....	31
Travaux Salle Omnisport.....	32
Création d'un site internet pour la commune de Bazoilles.....	34
Bazoilles s'invite dans votre téléphone et sur vos réseaux !.....	34
Le numérique s'invite dans votre école.....	34
Nouvel Abris Bus mis en place Route de Fréville.....	35
Fenêtres au Presbytère.....	35
Dessertes Forestières.....	35
ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE.....	36
LES ASSOCIATIONS.....	37
Société communale de Chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse.....	37
Association de Pêche « La Gaule Mouzon Meuse ».....	37
Association Familles Rurales.....	38
Association Sport et Culture.....	39
Association Football club de Bazoilles sur Meuse.....	40
LES MANIFESTATIONS.....	40
Cérémonie du 8 mai.....	40
Fête du 14 juillet reportée au 18 juillet.....	40
Brocante du club de foot le 18 juillet.....	42
Remise Ruban du patrimoine pour la fontaine Jeanne d'Arc le 9 octobre.....	43
Le repas des anciens.....	45
Soirée « Beaujolais nouveau » le 20 novembre.....	46
Balade de la Vallée de la Meuse.....	47
NOTRE DOSSIER : LE MILAN ROYAL ET LA CIGOGNE NOIRE.....	48
CONTES ET LEGENDES.....	51
Le Fantôme du templier.....	51
PROJETS.....	52
Périscolaire.....	52
Création d'un pumptrack.....	52
Travaux sur RD 74 A, route de Fréville.....	53
Création de sentiers de randonnée.....	53
MOBILITE SOLIDAIRE.....	54

2021 s'achève. Une deuxième année sous les mesures restrictives dues à la pandémie de la COVID 19. Dans l'espoir d'une année 2022 plus réjouissante, j'ai l'honneur de vous présenter la deuxième édition du bulletin municipal au nom de tout le conseil élu en 2020.

Cette année 2021 a été marquée par l'application des mesures de prévention, des vaccinations et la mise en place du pass-sanitaire qui impactent chacun d'entre nous dans l'espoir d'un retour à une vie normale que la cinquième vague et un nouveau variant repoussent.

En conséquence, les festivités ont pour la plupart été annulées au premier semestre. Nous avons tout de même pu organiser quelques événements festifs à partir de juillet ; le feu d'artifice le 18 juillet ; le repas des aînés le 11 novembre et la soirée du beaujolais le 20 novembre. La balade de la Meuse n'a malheureusement pas pu avoir lieu suite aux contraintes imposées.

Cette année, nous avons embauché un agent technique municipal partagé avec la commune d'Harréville-les-chanteurs et le syndicat d'assainissement. Nous avons acheté un véhicule utilitaire et nous équipons progressivement la commune du matériel nécessaire à la maintenance et à l'entretien des biens et des locaux communaux. Un bâtiment rue du vieux pont a été acheté pour en faire un local communal de garage et de stockage du matériel.

Des travaux ont été réalisés ou sont en cours :

- Le remplacement des huisseries du presbytère.
- L'enfouissement des réseaux (électricité, téléphonie, fibre) rue de la croisette.
- La réalisation des dessertes forestières.
- La création d'un chemin de desserte au-dessus des propriétés rue des tanneries.
- L'installation d'un abris bus adapté au nombre d'élèves rue de Fréville.
- L'équipement de l'école en tablettes numériques.
- La rénovation de la salle omnisports rue de l'abreuvoir.

Un Conseil Municipal des Jeunes a été créé et nous avons engagé certains projets que les jeunes nous ont suggérés (club de pêche, circuit Pumptrack, décors de Noël...).

Pour les années à venir nous avons également des projets pour lesquels nous avons constitué des dossiers dont la réalisation dépend des subventions qui nous seront octroyées.

Notre village a une longue histoire. Bazoilles sur Meuse a notamment été le lieu d'un hôpital militaire de grande envergure (plus de 13000 lits) lors de la première guerre mondiale dont il ne subsiste aucune trace physique sur la commune. Nous souhaitons mettre en valeur cet épisode par la traduction d'un livre écrit en anglais par Peter Wever, néerlandais. J'en appelle à tous ceux qui peuvent contribuer à ce projet par l'apport de documents d'archives, de cartes postales, de photos, d'objets...tout ce qui pourrait servir à illustrer le livre par l'ajout d'un cahier annexe.

Je remercie personnellement et au nom de la commune tous les élus du département, de la région, et les représentants de l'état qui nous soutiennent et oeuvrent pour la réalisation de nos projets : M. Yves SEGUY, Préfet des Vosges ; M. Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional du Grand Est ; M. Daniel GREMILLET, Vice-Président de la Région Grand Est et Sénateur des Vosges ; M. Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges ; M. François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges ; M. Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges ; M. Simon LECLERC, Vice-Président au Département et Président de la Communauté de Commune de l'Ouest Vosgien. Leurs concours à nos projets nous sont précieux.

En tant que Maire, j'ai la chance de travailler avec une équipe municipale soudée et besogneuse que je tiens à remercier. Nous vous remercions également, vous habitants de Bazoilles qui nous témoignez votre sympathie et votre soutien dans nos actions pour le village.

Je vous souhaite en mon nom et au nom de tous les membres du conseil municipal d'agréables fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2022.

Votre Maire, Bruno ORY

Naissances

GUELARD Mila	22/01/2021
MALIVERNEY Tom	25/02/2021
LAVAUX Adèle	03/07/2021
MICHON Laël	09/11/2021

Mariages

SOUCHARD Jérémy et DELAHAYE Amélie	03/07/2021
ROUSSEL Nicolas et RASPADO Emilie	11/12/2021

Décès

GIVRY Michel	19/02/2021
BRANDEBOURG Odette	08/03/2021
HEYOB Noël	06/05/2021

Quelques modèles des petites chaises offertes pour les nouveaux nés en 2020 et 2021



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE

Compte rendu de la séance du 21 janvier 2021

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran – LARBAOUI Julien - METZGER Olivier - - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. MULLER Michel donne pouvoir à Mme ETIENNE Annick

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.

Modification des statuts du Syndicat d'Assainissement de Goncourt Harréville Bazoilles

M. le Maire soumet au conseil la délibération du syndicat d'assainissement relatif à la modification de ses statuts. Le conseil syndical a approuvé par délibération du 8 décembre 2020 :

- le changement de sa dénomination : Syndicat Mixte d'Assainissement de la Haute Meuse.
 - les collectivités adhérentes suite à la fusion de Goncourt avec Bourmont et la CC Meuse Rognon pour les communes de Harréville et Goncourt, commune déléguée de Bourmont entre Meuse et Rognon pour les sujets relatifs à l'assainissement non collectif.
 - la mise à jour de ses statuts : le nombre de délégués par collectivités n'est pas modifié et les missions du syndicat pour les 3 communes sont affinées selon la demande de la Préfecture de Haute-Marne.
- Après lecture des statuts, le conseil municipal à l'unanimité accepte les modifications proposées.

Demande de subvention pour projet de rénovation thermique de l'école

En complément de la demande de subvention pour la création d'un bâtiment annexe à l'école permettant d'accueillir le périscolaire et la cantine, et suite à l'étude thermique du bâtiment de l'école par le bureau d'études FLUID CONCEPT, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter toutes les subventions mobilisables (DETR, FSIL, Région, Département, Climaxion) sur la base d'un projet chiffré de 187.272,37 € HT, comprenant l'isolation par l'extérieur du bâtiment existant, le changement du chauffage (au fuel), des radiateurs, des lumières, l'installation d'une VMC double flux et le changement de fenêtres. Suivant l'accord des financeurs et le taux de subvention accordé, le conseil municipal déterminera les postes à réaliser.

Etat d'assiette Bois et Forêts 2021

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité détermine la parcelle 41 pour l'état d'assiette 2021. Cette parcelle sera réservée aux affouages 2021/2022.

Devis pour Travaux Divers :

Salle de ping-pong pour devenir une salle omnisport

M. le Maire soumet au conseil municipal le devis de NEUF'1000 Services pour la partie peinture : accepté pour la somme de 2.048 € sans taxe et 546 € TTC de peinture à acheter.

Pour la création d'un vestiaire filles et d'un vestiaire garçons à côté de la scène ainsi que l'aménagement d'une douche dans les toilettes existantes, un devis a été réalisé par LE MULTI pour la somme de 11.191 € sans taxe.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter ce devis à la condition que LE MULTI apporte les garanties décennales à ces travaux.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour demander une subvention au département et aux financeurs sportifs potentiels.

Balayage des rues

M. le Maire soumet au conseil municipal le devis de ACMD relatif aux balayages des rues pour 2021. Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs reconduits de 2020 (139,50 € HT le passage) et reste à 4 balayages par an. L'aspiration des avaloirs avec panier est de 520 € HT pour un passage / an.

Entretien des espaces verts et tonte dans le village

M. le Maire soumet au conseil municipal le devis de PERREY FRERES pour l'entretien des haies, massifs et arbres. Le montant est identique à 2020, soit 4.883,76 € TTC pour l'année.

M. le Maire propose également de faire réaliser la tonte et l'entretien des rues (désherbage) ainsi que du cimetière par l'Ets PERREY FRERES en lieu et place de l'Association du Fort de Bourlémont. Le devis est estimé pour l'année 2021 à 5.760 € TTC. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Aménagement d'un chemin de desserte rue des Vieux Prés pour accéder aux propriétés chemin de la Tannerie

M. le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier envoyé à chaque propriétaire du chemin de la Tannerie pour leur permettre d'acquérir une partie de la parcelle achetée par la commune à M. RAOUL André. Dans cette parcelle, une voie de desserte sera créée pour desservir les propriétaires limitrophes. Une bande d'environ 3 à 4 m a été proposée aux riverains. Les riverains sont tous d'accord pour acquérir cette bande. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre ces terrains à 11 € / m².

DIVERS

Abribus : M. le Maire soumet au conseil un devis de l'Atelier Bois Grand Est pour la fourniture et pose d'un abribus devant le stade de foot (en lieu et place de celui de l'école).

L'utilisation de bois issus des forêts locales a été privilégiée.

Le conseil municipal souhaite qu'un autre devis soit proposé par l'Ets BABIC, qui a réalisé l'ossature et le bardage du vestiaire de foot. A revoir

Achat plaque suite au décès de M. ROETHLISBERGER: M. le Maire soumet au conseil une plaque au nom de la commune pour notre collègue conseiller municipal. Le conseil accepte le modèle proposé et charge M. le Maire de le faire réaliser.

Chèque CESU : M. TOUSSAINT a demandé la possibilité d'utiliser des chèques CESU pour payer les heures de périscolaire. Après renseignements pris, cela n'est possible qu'en adhérent à la CAF. Cette adhésion entraîne de nombreux remaniements dans le mode paiement du périscolaire. Un point sera fait pour expliquer les avantages et inconvénients de souscrire à cette prestation.

Incident à l'école et au périscolaire : Suite à la blessure de 2 enfants durant le périscolaire et l'école, M. le Maire informe le conseil qu'un point a été fait avec le personnel pour définir ce que chacun doit faire lors d'un incident au périscolaire. Pour la blessure arrivée durant l'école, un conseiller soumet la possibilité d'intégrer des protections caoutchoutées anti-pince-doigt sur les portes de l'école. A revoir

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 25 Janvier 2021.

Bruno ORY



La salle polyvalente a été mise à la disposition de l'armée début janvier, pour héberger les militaires le temps de leurs exercices d'entraînement, et le parking pour garer leurs véhicules.

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran – MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien – M. METZGER Olivier donne pouvoir à M. ORY.

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.

Modalité Election Conseil des Jeunes

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel à candidature pour créer un conseil des jeunes, 14 enfants ont souhaité s'y inscrire. Les élections pour élire 9 conseillers titulaires et 3 suppléants se dérouleront le samedi 13 mars 2021 de 10h à 16h à la mairie (et non la salle polyvalente comme prévue initialement). Afin de permettre à tous de participer à l'élection, il sera possible de voter par correspondance jusqu'au vendredi 12 mars 2021 à 12h00 à la mairie. Une information à l'intention des votants expliquera les modalités.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces points et nomme les personnes qui tiendront le tour de garde et qui seront présentes au dépouillement.

Projet numérique Ecole

Après avoir obtenu une subvention de 50 % de l'Education Nationale pour un projet numérique à l'école primaire du village, un dossier de consultation a été lancé et se terminait aujourd'hui. M. le Maire indique au conseil que 3 entreprises ont répondu.

Après vérification des offres, du matériel et des tarifs, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'Ets SIE54 pour un montant de 9 211.98 €. Il propose de rajouter 2 tablettes Ipad complémentaires pour arriver au montant subventionnable.

Avis GAEC MOUZON sur Elevage et Epandage

M. le Maire fait part au conseil municipal d'un dossier pour l'épandage des résidus de méthanisation du GAEC du MOUZON et l'extension d'un élevage de vache laitière sur la commune de Sommerécourt.

Après présentation des cartes d'épandage, le conseil municipal émet un avis défavorable pour la parcelle n° 404 du projet, parcelle mitoyenne aux habitations rue des Combattants d'AFN. Les autres parcelles ne posent pas de problème particulier.

Avenant location pylône TDF

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de TDF pour modifier le bail signé pour l'implantation d'un pylône derrière la station d'épuration. Le loyer actuel est de 2.000 € / an. Il est proposé de fixer le loyer à 2.500 € pendant 10 ans et 3.000 € les 10 années suivantes (jusqu'en 2040).

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant correspondant.

Proposition maîtrise d'œuvre Travaux de voirie rue des Vieux Prés

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition du maître d'œuvre VRD Concept et l'estimatif des travaux à réaliser dans le pré. La topographie du terrain ne permet pas de vendre la partie haute à M. RINGUE Thierry, le chemin se situera au milieu de la parcelle, la partie basse sera vendue aux propriétaires riverains. Le chemin restera dans le domaine privé de la commune, il n'y aura donc pas de subvention possible.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser ces travaux, donne pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec VRD Concept au prix de 1.000 € HT la prestation et sollicite des devis des entreprises : LAURENT TP ; ATPL ; VOIRIOT.

Proposition maîtrise d'œuvre Travaux de voirie rue de la Croisette

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition du maître d'œuvre VRD Concept et l'estimatif des travaux à réaliser dans la rue, subventionné par la DETR à hauteur de 25 % et en cours auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec VRD Concept au prix de 4% du projet estimé à 155.000 €, soit 6.200 € HT.

Proposition achat d'une bande de terrain le long de la Rue de la Croisette à l'indivision PERREY

Mme PERREY Peggy ne prend pas part au vote.

Après réunion de commission de voirie sur le terrain, M. le Maire soumet au conseil municipal la possibilité d'acquérir une bande d'environ 3 m de large le long de la rue de la Croisette afin d'élargir et aménager la chaussée. Le champ appartient à l'Indivision PERREY François, Didier et Richard héritiers.

Un courrier leur a été envoyé et à ce jour, nous n'avons pas toutes les réponses.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'acquérir la superficie nécessaire au projet de voirie au prix de 3,81 € / m² et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs (géomètre, acte notarié).

Le GAEC PERREY demande à ce que le surplus de terre arable soit déposé sur le champ et que des trous soient aménagés pour recevoir les piquets d'une future clôture (à la charge du GAEC).

Négociation avec M. PERREY François pour échanges et ventes de terrain

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une entrevue entre M. PERREY François, son épouse et un de ses fils, Freddy d'une part et Mme RENAUT, M. METZGER et M. ORY d'autre part.

Après lecture des différentes demandes de M. PERREY François, le conseil municipal décide de voter point par point chaque demande après explication de chacune :

1. La commune de Bazoilles sur Meuse vend le délaissé départemental en côte de Binabeau le long de la parcelle (ZC95) au prix symbolique de 1 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur. La commune annule la servitude sur la parcelle communale ZC95 à la condition de l'acceptation par le CD88 d'avoir un accès par le bas de la parcelle et la possibilité de stocker. Si le propriétaire de la parcelle ZC41 (M. OUDIN) est favorable, la servitude de passage sera annulée.

REFUSE PAR LE CONSEIL car accès par le bas impossible et nécessité de garder un stockage de gravats.

1B. La commune accepte de vendre la partie non boisée de la parcelle ZC77 jouxtant la parcelle ZC79 (appartenant à M. HABERT Bernard et M. PERREY François), déjà exploitée par le GAEC PERREY, d'environ 500m² (selon plan joint) au prix de 250 €. Cette vente est assujettie à l'accord de l'ONF.

ACCEPTÉ PAR LE CONSEIL si retrait du régime forestier de la parcelle boisée

2. La commune acquiert la parcelle boisée B237 appartenant à M. et Mme PERREY François en échange des parcelles communales boisées ZC85 et ZC94 situées en haut de la côte de Binabeau sans soulte, ni compensation. Une division sera faite sur la parcelle ZC85 pour conserver la partie aménagée en parking et donnant accès au chemin d'AFR (ZC84). La commune prend à sa charge le bornage et les frais d'acte.

ACCEPTÉ PAR LE CONSEIL si retrait du régime forestier de la parcelle boisée

3. La commune vend la parcelle (ZH63) d'une surface de 83,33 ares au prix de 2286€/hectare à M. PERREY François exploitée actuellement par convention précaire par le GAEC PERREY. Les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur

REFUS DU CONSEIL pour la vente du terrain car en bord de Meuse, location précaire maintenue

4. Afin de régulariser une situation existante, la clôture des parcelles (ZE187) appartenant à M. PERREY François et des parcelles (ZE128), (ZE133) et (ZE137) appartenant à la SCI de l'Afrique étant en emprise de 2m sur le tracé du chemin communal dit de Fond de Prêle (ZE15), la commune vend cette emprise le long de ces parcelles, uniquement aux endroits où le chemin fait 8 mètres de large au prix de vente est de 2286€/hectare. Les frais de notaire et de bornage sont à la charge des acheteurs.

ACCEPTÉ PAR LE CONSEIL

5. Un accès piéton et un portail (à la charge du GAEC PERREY) seront installés sur la largeur du chemin dit du Moulin (Petit Pont) côté RD74 permettant l'accès permanent aux piétons et cyclistes et l'accès occasionnel par le portail aux véhicules de la commune pour effectuer des travaux après chaque inondation ou sur le réseau d'assainissement. Les accès aux parcelles adjacentes du chemin seront réalisés par le GAEC PERREY à sa charge. Les blocs de pierre jalonnant le chemin resteront en place ainsi que quelques piquets aux extrémités du chemin. La rédaction d'une servitude sera réalisée par notaire afin de définir un droit de passage sur l'ensemble de la parcelle du chemin.

ACCEPTÉ PAR LE CONSEIL à la condition de conserver quelques piquets aux extrémités du chemin,

6. Le maire fera la demande d'intégrer au PLUi les parcelles 705 et 706 en extension de zone constructible auprès du comité technique du PLUi

M. le Maire indique au conseil que la demande a été faite au dernier Comité de Pilotage

7. M. PERREY François souhaite acquérir la parcelle Z17 pour le prix de 500 €. REFUS DU CONSEIL pour la vente du terrain car en bord de Meuse, et refuge animalier

DIVERS

Fresque : La fresque de la fontaine est en mauvais état, des barrières de sécurité sont en place pour garantir la sécurité du public. La réfection du crépi est à envisager, à savoir maintenant si on renouvelle la peinture murale ou si on crée des images trompe l'œil.

Accident sur parvis du jet d'eau (fresque) : M. le Maire indique au conseil que suite à l'accident survenu en novembre 2020 sur le parvis du jet d'eau au croisement de la RD74 et RD74A, les assurances prendront en charge les factures uniquement si le recours auprès du fautif aboutit. Le conseil charge M. le Maire de signer les devis de réparation.

Séance levée à 23 heures 00.
Le Maire,

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 2 mars 2021.

Bruno ORY

BAZOILLES-SUR-MEUSE mardi 9 février 2021 V.M

Un spectacle « tricoté main » pour les petits Bazouillards

Dans le cadre des actions culturelles « Hors les murs » sur le territoire de la CCOV (communauté de communes de l'Ouest vosgien), le Trait d'Union a offert aux petits élèves de la maternelle, une représentation du spectacle « Marmaille » de la Cie strasbourgeoise « les Zanimos ». Un spectacle sonore et ludique, présenté dans l'ancienne salle de cinéma du village, qui a enchanté le petit monde de la classe de Christelle Hayotte. Au fil de l'histoire, une bergère aimante un peu débordée par une ribambelle de joyeux moutons, s'ébat dans une prairie verdoyante, ajoutez à cela un loup mutin venant y mettre un peu la pagaille.

Un décor fabuleux, où la bergère fait corps avec le paysage, un univers artistique de laine sous toutes ses formes, tricoté, cousu, noué ou enroulé : là une pelote de laine devient un mouton, une layette, une prairie ; une matière rassurante donnant une atmosphère de chaleur, de confort, de sécurité chez les petits. Un spectacle au charme enchanteur, envoûtant, même lorsque la bergère, dans une métamorphose inattendue, se transforme en loup ; et c'est bien connu le loup est un peu la mascotte des écoles maternelles, « même pas peur » diront les petits.

Domage que les conditions sanitaires ont fait que les enfants (comme habituellement) n'ont pu toucher et venir se fondre dans la matière laineuse. Une histoire jouée comme une fable autour de la parentalité, par 2 comédiennes authentiques qui ont su captiver les petits durant près d'une demi-heure.



Un premier spectacle pour la plupart des petits élèves de la classe de Christelle Hayotte.

Vie de la cité

Un spectacle pour les enfants bazouillards

Dans le cadre des actions culturelles « hors les murs » sur le territoire de la CCOV, le Trait d'Union a offert aux tout petits élèves de la maternelle de Bazoilles sur Meuse une représentation du spectacle « Marmaille » de la Cie les Zanimos de Strasbourg. Toujours avec les conditions sanitaires, si la distanciation a été respectée, les enfants n'ont pu approcher les comédiennes qui ont produit un magnifique spectacle autour de la parentalité et ont réussi à captiver l'attention de toutes et de tous ces petits. Une mise en scène avec des situations du quotidien qui sont prétexte à vivre ces émotions fortes comme la joie, la frustration, la colère, la peur et les confits émotionnels qui en découlent. Un joli décor chaud et coloré qui, avec des matériaux pelote de laine imitant un mouton ; une couette de couleur verte imitant la prairie ; des matières nobles et chaudes, a comblé tout ce petit monde. Qu'il est doux de se sentir aimé, de grandir en sécurité quand on est un agneau. Mais la vie dans la prairie n'est pas toujours tendre. Une bergère sans sommeil et le petit loup en elle se réveille. En apprivoisant ses émotions, en domptant nos frustrations, nous tricotons notre chemin sur la grande prairie. Prenez une bergère aimante, un brin débordée, sa ribambelle de joyeux moutons. Mettez-les dans une prairie verdoyante, ajoutez-y un loup mutin pour y mettre la pagaille...voici « Marmaille », un spectacle sonore et ludique pour petits et grands. Mais ces différents loups sont représentés de manière clownesque, leurs caractères attachants et comiques permettent à l'enfant de se sentir sécurisé juste ce qu'il faut. Ils provoquent le rire des adultes, ce qui participe à installer un climat de confiance. Au fil de leurs représentations, les comédiennes ont réalisé qu'elles avaient une grande responsabilité dans ce qu'elles ont choisi de donner à voir, à entendre et à sentir. AJ



BAZOILLES-SUR-MEUSE

Un spectacle de marionnettes à l'école

Le spectacle « Hors des Murs » proposé et accompagné par la CCOV (communauté de communes de l'Ouest vosgien) était proposé aux jeunes scolaires de l'école dans la salle du tennis de table. Les élèves des classes de CE2/CM1/CM2 et de CP/CE1 ont assisté à un superbe spectacle de marionnettes intitulé « Poucet », entouré d'autres marionnettes, est un petit personnage très populaire auprès des enfants ; ce conte, pour enfants des 6 ans, raconté et animé par Margot Lyonnet a fasciné et tenu les jeunes scolaires en haleine du début à la fin du spectacle.



Ce spectacle vivant a été très apprécié du jeune public.

Compte rendu de la séance du 14 avril 2021

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran – LARBAOUI Julien - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – RENAUT Delphine

Excusés : M. FERY Jean-Paul ; Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine.
Mme PERREY arrive en cours de réunion, à partir de la discussion sur la salle omnisport.

Le conseil nomme M. TOUSSAINT Jean-Christophe pour être secrétaire de séance.

Le conseil approuve le compte-rendu de la dernière séance.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour oublié dans la convocation pour le vote des Taxes Locales 2021 : le conseil accepte à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de L'Ouest Vosgien pour prise de compétence Organisation Mobilité

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée le 24 Décembre 2019, a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national d'une Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). Ainsi, la loi LOM fait obligation aux communautés de communes de délibérer sur la prise de compétence d'organisation de la mobilité avant le 31 mars 2021, et avant le 30 juin pour les communes membres, pour une prise de compétence effective au 1er juillet 2021. A défaut, la Région devient automatiquement compétente sur le ressort territorial de l'EPCI.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) s'est prononcé favorablement à la prise de compétence d'organisation de la mobilité le 17 mars dernier. A ce titre, la CCOV deviendrait AOM à compter du 1er janvier 2021 et devra :

planifier et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité, fédérer, informer et concerter les acteurs locaux en organisant au moins une fois par an un comité des partenaires, reprendre le service de transport urbain de la Ville de Neufchâteau. A l'issue de la prise de compétence, la CCOV deviendrait compétente pour assurer, à la carte, des services de mobilités permettant d'organiser :

des services réguliers de transport public de personnes, des services à la demande de transport public de personnes, des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités, des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages, des services de mobilité solidaire, de contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité.

A ce stade, il convient de préciser que quel que soit le choix retenu, la Région Grand Est restera compétente pour les transports ferroviaire, inter-urbain et scolaire.

Les infrastructures (voirie, aire de stationnement, piste cyclable...) restant de la compétence des communes et du département, la CCOV n'interviendrait que pour s'assurer de la cohérence des itinéraires et des équipements à travers par exemple d'un Plan de Mobilité simplifié.

En lien avec le Plan Ouest Vosgien 2020-2025, la CCOV porte plusieurs projets qui sont liés à la compétence mobilité : création d'une plateforme de mobilité solidaire en partenariat avec l'association familles rurales de Châtenois, mise en place d'un service d'auto-partage, aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, création d'une voie verte entre les communes de Neufchâteau et de Coussey ou encore l'élaboration d'un schéma des mobilités douces.

Compte-tenu des enjeux que représentent ces questions de mobilités et qui s'inscrivent pleinement dans le Plan Ouest Vosgien approuvé par le conseil communautaire en date du 5 novembre 2019, il est proposé que la CCOV prenne la compétence d'organisation de la mobilité.

Suite à la délibération de la CCOV, et pour que le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité soit effectif au 1er juillet 2021, il doit désormais recueillir l'accord des conseils municipaux des communes adhérentes. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification de statuts et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Avenant GSM

M. le Maire soumet au conseil municipal l'avenant proposé par GSM qui exploite la carrière route de Circourt. La société propose de revoir le tonnage octroyé gratuitement à la commune, par le protocole de 2005, sachant que les conditions d'exploitation ont été modifiées en 2017 pour un tonnage autorisé à 120.000 tonnes / an (au lieu de 500.000 tonnes auparavant). La production effective des 10 dernières années a varié de 50.000 à 80.000 tonnes par année. GSM propose donc de réduire la cession des matériaux gratuits de 15.000 tonnes par an à 2.000 tonnes par an, étant constaté que la commune sollicite en moyenne ce tonnage. Ce tonnage reste cumulable sur 3 ans. Si sur une période de 6 ans, la commune sollicite la société pour un chantier exceptionnel, il serait abondé de 1.000 tonnes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à la Société de revoir cette proposition pour octroyer un complément de 5.000 tonnes ou 10 % de la production annuelle en cas de chantier exceptionnel. M. le Maire est chargé de revoir avec eux la proposition d'avenant.

Adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges

M. le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'adhérer au service d'archivage du département des Vosges qui dispose d'un système d'archivage électronique avec la Société SPL X-DEMAT. La commune ne disposant pas de moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intégrale et sécurisée, cela permettrait à la commune de déposer les documents électroniques aux Archives Départementales qui en assureront la conservation à titre gratuit.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux des Vosges (AMRV)

M. le Maire soumet au conseil municipal l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux des Vosges. Le coût est de 135 € / an. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de partenariat avec le Fonds de Solidarité Logement, outil au service des personnes les plus vulnérables. Ce dispositif était mené auparavant par le CCAS de la commune, dissous depuis. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif pour 2021 et s'engage à participer à hauteur de 100 €. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

Achat Terrain pour création nouveau cimetière

M. le Maire soumet au conseil municipal la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle ZE147 appartenant à M. PHULPIN et située derrière la zone des « Manut ». La surface à acheter représentant environ 7.590 m² permettrait de pouvoir accueillir le nouveau cimetière du village. Le prix de vente est fixé à 3,81 € / m².

Avant, il faut s'assurer par une étude géologique que le terrain est compatible à cette destination.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet achat à la condition que l'étude géologique soit favorable à la réalisation d'un cimetière et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Demande de subvention :

- *Abribus / Abri-bibliothèque*

Suite à la décision d'implanter un nouvel abribus devant le terrain de foot (en lieu et place de l'abri devant l'école), la possibilité de créer un abri-bibliothèque permettrait de solliciter des subventions. Le coût de cet abri est de 7.166,89 € HT. Il pourrait servir de lieu de rencontre pour s'échanger des livres et également pour abriter les enfants lors du ramassage scolaire. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter tous les financeurs mobilisables pour ce projet.

- *Traduction livre sur l'hôpital militaire de la guerre 1914-1918*

Suite à la rédaction d'un livre écrit en anglais par Peter Wever, relatant les événements passés en 1914-1918 sur l'hôpital militaire à Bazoilles sur Meuse, il pourrait être possible de le faire traduire et éditer en français en 500 exemplaires. Après délibération, le conseil municipal accepte de réaliser ce projet, sollicite toutes les subventions mobilisables (CD88 et CCOV) et charge M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

- *Salle Omnisport*

M. le Maire soumet au conseil municipal un autre devis pour la rénovation de la salle omnisport (Salle Ping Pong) puisque LE MULTI n'a jamais donné son attestation décennale pour la création d'un vestiaire filles et d'un vestiaire garçons à côté de la scène ainsi que l'aménagement d'une douche dans les toilettes existantes. La proposition de Benoît PREAU se chiffre à 9.364,36 € HT.

Après délibération, le conseil municipal charge M. le Maire de solliciter toutes les subventions mobilisables pour ce projet sur la base du devis ci-dessus et celui de NEUF'1000 SERVICES pour la partie peinture (2.048 € sans taxe et 546 € TTC de peinture à acheter).

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Commune :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2020, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur :	+ 153.410,60 €
Résultat de l'exercice :	+ 91.570,75 €
Intégration Lot Grand Pâtis :	+ 7.458,92 €
Résultat 2020 :	+ 252.440,27 €

Section d'Investissement :

Résultat antérieur :	- 150.063,46 €
Résultat de l'exercice :	+ 64.825,05 €
Résultat 2020 :	- 85.238,41 €
Restes à Réaliser Dépenses :	- 38.140,00 €
Restes à Réaliser Recettes :	+ 41.100,00 €
Besoin de Financement Net :	- 82.278,41 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2021 :

Au 001 : D d'Inv	85.238,41 €
Au 1068 : R d'Inv	82.278,41 €
Au 002 : R de Fonct.	170.161,86 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2021 (Vote : 13 pour)

Forêt :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2020, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur :	+ 215.632,67 €
Résultat de l'exercice :	+ 20.354,40 €
Résultat 2020 :	+ 235.987,07 €

Section d'Investissement :

Résultat antérieur :	+ 8.342,79 €
Résultat de l'exercice :	- 10.374,30 €
Résultat 2020 :	- 2.031,51 €
Restes à Réaliser Dépenses :	- 89.000,00 €
Restes à Réaliser Recettes :	+ 60.000,00 €
Besoin de Financement Net :	- 31.031,51 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2020 :

Au 001 : D d'Investissement	2.031,51 €
Au 1068 : R d'Investissement	31.031,51 €
Au 002 : R de Fonctionnement	204.955,56 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (13 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2021.

Lotissement sous la Ville :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2020, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur :	- 20.484,38 €
Résultat de l'exercice :	+ 18.666,00 €
Résultat 2020 :	- 1.818,38 €

Section d'Investissement :

Résultat antérieur :	- 1.800,00 €
Résultat de l'exercice :	- €
Résultat 2019 :	- 1.800,00 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2020 :

Au 001 : D d'Investissement	1.800,00 €
Au 002 : D de Fonctionnement	1.818,38 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (13 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2021.

VOTE DES TAXES LOCALES 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2021 :

Taxe Foncière Bâtie : 13,30 % + 25,65% (taux du département en compensation de la perte de la TH)

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Soit un total de 209.201 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget Primitif 2021 Commune

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2021 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 709.301,86 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 616.378,41 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Budget Primitif 2021 Bois et Forêts

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2021 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 259.639,56 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 142.031,51 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Budget Primitif 2021 Lotissement SOUS LA VILLE

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2021 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 6.819,38 €

En Investissement : Dépenses à 1.800 € et Recettes à 5.000 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Négociation avec M. PERREY François pour échanges et ventes de terrain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à M. PERREY François pour lui indiquer les décisions du conseil, suite à ses requêtes. Une nouvelle entrevue s'est tenue début de la semaine avec lui. Ce dernier n'est pas d'accord avec les choix pris et voudrait que toutes ses demandes soient acceptées. Il ne donne donc pas suite. Ainsi, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, retire la délibération prise le 26 février 2021 sur les négociations proposées.

DIVERS

Fresque : Le conseil décide de faire refaire le crépi de la fresque suite à sa dégradation. A voir si le crépi sera revêtu par un nouveau dessin et si oui, lequel.

Bois Sentier des Combelles : Suite à l'abattage des arbres menaçants dans le bois des Combelles, le conseil municipal, à l'unanimité décide de vendre les têtes à un professionnel pour 6 € TTC / stère. S'il n'y a pas d'amateur, il sera proposé aux affouagistes.

Bois Place des Marronniers : Après l'abattage d'un marronnier creux Place des Marronniers, un tiers n'habitant pas la commune a demandé de récupérer le tronc. Le conseil décide, si c'est possible, d'en faire un banc ou sinon de le proposer aux habitants.

Site internet : Une commission information se réunira fin avril pour déterminer les éléments à insérer dans le site afin de pouvoir lancer une consultation.

Séance levée à 23 heures 00.

Le Maire

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 16 Avril 2021.

Bruno ORY



Évacuation des branches du Marronnier, avec l'entreprise TOLLOT, Fabien CLAUDE, Michel MULLER, José CHACON, Bruno ORY et Jean-Christophe TOUSSAINT.



Compte rendu de la séance du 27 mai 2021

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul – LARBAOUI Julien - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M.- M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. ORY.

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.

Avenant Protocole GSM

M. le Maire représente au conseil municipal la proposition de GSM pour modifier le protocole en cours. Suite à la demande du conseil lors de sa séance du 14 avril 2021, GSM a accepté nos conditions à savoir : « Si, sur une période de 6 ans, la COMMUNE fait état auprès de la société d'un chantier exceptionnel (besoin en matériaux supérieur à 12.000 tonnes), le tonnage de matériaux uniquement issus de la carrière de Bazoilles défini ci-dessus sera abondé de 5% de la production annuelle, pour un maximum de 5000 tonnes supplémentaires. »

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce complément et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le protocole rectifié.

Devis Etude Hydrogéologique pour création cimetière

Une consultation pour vérifier les contraintes règlementaires ainsi que l'aptitude du site à accueillir un cimetière au regard du contexte géologique et hydrogéologique a été lancée. Cette étude est un préalable à l'acquisition de la parcelle appartenant à M. PHULPIN.

Après consultation, M. le Maire indique au conseil que 4 entreprises ont répondu.

Après vérification des offres, des prestations et des tarifs, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'Ets GEOTEC pour un montant de 2.880 € HT.

Devis Abris – Abri à livres

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'y a pas de subvention pour notre projet.

Le conseil municipal décide donc de valider à l'unanimité le devis de l'Atelier Bois Grand Est pour la fabrication d'un abri accueillant les enfants qui attendent le bus (situé devant le terrain de foot), d'un montant de 4.665,25 € HT. L'abri sera posé par les membres du conseil.

Devis Salle Omnisport

M. le Maire informe le conseil municipal qu'aucune subvention n'est mobilisable pour aménager dans l'ancienne salle de ping pong des vestiaires et installer une douche.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal valide le devis de l'Ets PREAU Benoît pour l'aménagement des locaux (plâtrerie + isolation + toilettes) pour un montant de 9.364,36 € HT et le devis de 9000 Services pour la peinture : 2.048 € + 546 € de produits.

Les travaux des vestiaires se feront durant l'été et les sanitaires aux vacances scolaires suivantes.

Une réunion avec les membres du JudoClub de Greux est prévue lundi afin de définir comment peut être mis en place des entraînements dans cette salle à la rentrée 2021/2022.

Création site internet

Après réunion de la commission information / communication, M. le Maire soumet au conseil municipal les différentes propositions reçues des entreprises pour la création d'un site internet.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'Ets WSP pour la somme de 3.820 € HT dont 390 € HT de maintenance annuelle. Il rajoute également l'option séance photo d'un montant de 300 € HT. La commission est chargée de définir les grands axes du site afin d'être au plus près des demandes des habitants.

Compétence recharge véhicule électrique au SDEV

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour prendre la compétence optionnelle relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques. Cette compétence permettra au syndicat d'installer des bornes électriques à différents endroits du territoire de façon homogène et stratégique.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (9 pour – 5 contre) accepte de déléguer cette compétence au syndicat.

Poursuite enfouissement électrique : Projets à venir

M. le Maire demande au conseil de déterminer les rues où l'enfouissement des réseaux pourrait être réalisé. La route de Liffol, la rue du Clos Morizot, le lotissement la Gouveau, la route de Fréville, la rue des Vieux Prés, la route de Pompierre et quelques morceaux de rue dans le village restent à faire.

Pour ces prochaines années, le conseil fixe la priorité à la route de Liffol et une partie du Clos Morizot, puis l'autre partie du Clos Morizot avec le lotissement la Gouveau.

M. le Maire est chargé de demander au syndicat les études au projet d'enfouissement des réseaux pour route de Liffol et Clos Morizot (en partie).

Travaux de Voirie

- Rue de la Croisette

M. le Maire fait part au conseil municipal du travail réalisé par la commission voirie pour préparer la consultation des travaux Rue de la Croisette. Les subventions sont accordées (DETR 25 % et CD88 18% et Région pour la partie Place).

Le conseil entérine les choix de la commission, à savoir de créer un sens unique de circulation (de Route de Liffol vers Route de Fréville), de créer des trottoirs aux normes accessibilité, de créer des places de stationnement côté champ et interdire le stationnement côté maisons. Une réunion d'information sera prévue avec les riverains afin de leur expliquer les changements.

- Chemin du haut des Tanneries / annexe de la Rue des Vieux Prés

M. le Maire fait part au conseil municipal de la consultation auprès des 3 entreprises pour la réalisation d'une nouvelle voirie privée permettant de desservir les parcelles chemin de la Tannerie. Après vérification des offres, le conseil municipal décide de retenir l'Ets ATPL pour la somme de 14.904 € HT (non compté les cailloux pris à la carrière).

City Stade

Suite à la demande du conseil des jeunes pour réhabiliter le city situé derrière la salle polyvalente, M. le Maire propose au conseil municipal de transférer la structure derrière le terrain de foot sur une parcelle

communale. L'endroit permettrait également d'installer une structure skate-park. Après délibération, le conseil municipal valide ce choix et donne pouvoir à M. le Maire pour demander des devis. Une réflexion sera menée pour donner une nouvelle destination au City.

Création d'un emploi communal agent technique

M. le Maire soumet au conseil la proposition d'embaucher une personne pour réaliser différentes tâches d'entretien dans le village. Une rencontre avec la commune d'Harréville les Chanteurs et le Syndicat d'Assainissement de la Haute-Meuse a été faite pour discuter sur la façon de travailler ensemble. N'ayant pas de matériel en commune, alors que Harréville dispose de tout le matériel nécessaire, il est proposé de mutualiser les moyens. M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique non permanent pour 15 h / semaine à compter du 1er juillet 2021 au salaire de base correspondant au SMIC.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Convention de mise à disposition du matériel avec la commune d'Harréville les Chanteurs

M. le Maire soumet au conseil une convention de mise à disposition avec la commune d'Harréville les Chanteurs et le Syndicat d'Assainissement, des matériels de chaque collectivité. Cette convention permettra que le personnel choisi puisse travailler avec le matériel de chaque commune suivant les besoins. Un comité technique sera mis en place pour suivre cette mutualisation. Le coût de fonctionnement de chaque matériel sera listé chaque année et réparti selon le nombre d'heures de chaque collectivité. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Achat véhicule utilitaire

M. le Maire soumet au conseil plusieurs propositions d'achat pour un camion benne.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour l'acquisition d'un camion benne IVECO de 130 ch, roues jumelées, au prix de 20.700 €, à rajouter la carte grise pour environ 400 €, si le véhicule est toujours disponible.

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits supplémentaires au cp 21578-88 pour 2.500 € par prélèvement sur le cp 2315-14 (voirie).

Convention pour stérilisation chats errants

M. le Maire soumet au conseil la proposition de convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour aider à hauteur de 50 % du coût la stérilisation des chats errants dans la commune. Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention sur une base d'une quinzaine de chats en 2021.

Recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration

M. le Maire soumet au conseil la proposition de créer un poste VTA pour une durée d'un an. Ce recrutement permettra de soulager le travail de la secrétaire de mairie, dans le domaine de la recherche des subventions sur les projets souhaités par le conseil municipal.

Une aide de l'Etat pour cette embauche est fixée à 15.000 €, soit un coût pour la commune d'environ 6.000 € à l'année pour 26,5 h / semaine.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette embauche.

Festivités 2021

Selon les mesures sanitaires, la fête patronale pourrait avoir lieu exceptionnellement cette année dimanche 13 juin (si les forains sont autorisés à travailler).

Pour le 14 juillet, la commission fête et cérémonie propose de retenir le devis de JSE pour la somme de 2.500 € TTC relatif au feu d'artifice. Les animations avec les enfants seront reconduites l'après-midi.

Le 21 juillet, la brocante du foot devrait pouvoir avoir lieu au terrain de foot toujours sous condition sanitaire.

Pour la randonnée du 12 septembre 2021, la date est réservée pour une journée balade autour de la Meuse.

Séance levée à 23 heures 30.

Le Maire,

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 1er juin 2021.

Bruno ORY



Compte rendu de la séance du 08 juillet 2021

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno -
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien – M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. CLAUDE Fabien– M. RAGUE Alain donne procuration à M. CHACON José – M. TOUSSAINT Jean-Christophe donne procuration à Mme ETIENNE Annick

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Résultat consultation voirie Rue de la Croisette

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation lancée pour les travaux de voirie rue de la Croisette, 5 entreprises ont répondu. Après vérification des résultats par le bureau d'études et la commission d'ouverture des plis, la commission a décidé suite à différentes incohérences dans les prix pratiqués, de relancer les 5 entreprises qui ont répondu afin qu'elles vérifient leurs offres.

Le conseil municipal entérine cette décision. Le choix du prestataire sera validé à la prochaine réunion.

Projet Péri-scolaire : choix de l'architecte

M. le Maire informe le conseil que suite aux demandes de subventions sollicitées sur le projet d'une extension du péri-scolaire de 168 m², les financeurs plafonnent le montant des travaux. L'autofinancement restant à la commune est donc conséquent.

M. le Maire propose au conseil de revoir la copie et d'adapter le projet aux subventions possibles. Une aide de l'Europe peut être sollicitée sur la base de 70 % de subvention plafonnée à 390.000 € de travaux éligibles.

Pour se faire, il faut reprendre le projet. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire appel à M. GERARD Jean-Luc, architecte DPLG, pour refaire l'avant-projet et suivre les travaux. Son taux est de 10,8 % du montant des travaux HT. M. le Maire a tous pouvoirs pour signer les documents relatifs.

Projets Aires de jeux (City et Pumptrack)

M. le Maire fait part au conseil municipal que le souhait de déplacer le city derrière le terrain de foot n'est pas possible, faute de place. Le coût pour refaire le sol du city en enrobé est élevé et ne règle toujours pas le problème du bruit occasionné aux riverains. A revoir.

M. le Maire propose de réaliser derrière le terrain de foot un pumptrack qui est un parcours de bosse pour vélo, trottinette, rollers. Un devis proposé par LAURENT TP estime à 1.625 € HT la création du parcours en terre. A rajouter 10.248 € HT pour la pose d'un enrobé.

Après délibération, et selon la demande du conseil des jeunes, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de LAURENT TP pour la réalisation du parcours qui sera enrobé.

Décisions Modificatives BP Commune

DM2 : rajout de crédit pour paiement carte grise camion benne.

M. le Maire annonce au conseil que la commune a acquis un camion benne chez CAR'DF pour la somme de 22.500 € TTC. A cela, il faut rajouter la carte grise qui s'élève à moins de 350 €. Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits supplémentaires au cp21578-89 pour 350 € par prélèvement sur le cp 2315-14.

DM3 : Ouverture de crédit pour paiement Site internet

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits au cp 2051 pour la somme de 5.000 € relatif à la création du site internet de la commune, par prélèvement sur le cp 2315-14.

DM4 : Ouverture de crédits pour achat matériels divers entretien

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits au cp 2188-89 pour l'achat de différents matériels nécessaires à l'entretien du village et ce par prélèvement sur le cp 2315-14

Modification des statuts du SDEV

Suite à la délibération relative à la prise de compétence optionnelle relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques, le syndicat demande aux communes de compléter cette compétence. Il est proposé dans les prestations de service et conventions de mandat (article 3) que « le Syndicat est notamment habilité à intervenir pour les activités suivantes :

- Accompagnement des collectivités en matière d'efficacité énergétique, notamment réalisation d'études et de diagnostics relatifs à la maîtrise de l'énergie dans les installations communales, appui au montage des dossiers destinés aux organismes compétents en matière de maîtrise de l'énergie, suivi des travaux de rénovation, de mise en conformité ou de création, ... ;

- Valorisation des actions de maîtrise de demande de l'énergie entreprises par les communes dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE) ;

- Avis sur les propositions techniques et financières du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces précisions dans les statuts soumis.

Changement de nomenclature comptable pour passage en M57 en 2022

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition faite par la Trésorerie pour participer dès 2022, en vue de l'obligation en 2024, d'appliquer la nomenclature comptable M57 en lieu et place de la M14 actuellement utilisée. Le but est de réaliser un seul bilan comptable au lieu d'un compte administratif et d'un compte de gestion. Après délibération, le conseil municipal autorise la mise en place de cette nomenclature au 1er janvier 2022 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Nomination des membres pour renouvellement de l'Association Foncière de Remembrement de Bazoilles sur Meuse

M. le Maire informe le conseil municipal que le bureau de l'AFR de Bazoilles sur Meuse est à renouveler. Le conseil désigne 3 membres, propriétaires de terrains remembrés et 3 membres sont désignés par la Chambre d'Agriculture pour 6 ans. Le Maire de la commune y est membre d'office.

Après avoir demandé aux agriculteurs propriétaires sur le territoire remembré s'ils souhaitent en faire partie, peu ont répondu favorablement.

Le conseil municipal désigne donc M. DE CONTET Roger – M. CLAUDE Fabien et M. KOZAREVIC Zoran comme membres, nommés par le conseil municipal.

Informations diverses

- *Problème Hôpital Neufchâteau*

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une information passée auprès des élus pour alerter sur les problèmes de l'hôpital de Neufchâteau. Aucune motion n'est demandée.

- *Location pavillon ONF*

M. le Maire fait part au conseil municipal du courrier de résiliation des locataires du pavillon ONF avant fin septembre 2021. Une proposition de location nous a été faite par M. BEDEL Stéphane et sa compagne pour reprendre le logement. Le conseil accepte cette proposition et charge M. le Maire de leur notifier notre accord. Le prix de la location sera revu en prochain conseil.

- *Nomination membre comité technique suite convention mutualisation*

Le conseil municipal désigne M. METZGER Olivier et M. CHACON José pour représenter la commune au sein du comité technique créé suite à la convention de mutualisation de matériel avec la commune d'Harréville les Chanteurs et le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Haute Meuse.

Séance levée à 23 heures 30.

Le Maire,

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 16 juillet 2021.

Bruno ORY



Compte rendu de la séance du 9 Août 2021

Présents : MM. CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno – RAGUE Alain

Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick — PERREY Peggy

Excusés : M. LARBAOUI Julien – M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. CLAUDE Fabien– M. CHACON José donne procuration à M. RAGUE Alain – M. TOUSSAINT Jean-Christophe donne procuration à Mme ETIENNE Annick – Mme RENAUT Delphine donne pouvoir à M. ORY Bruno.

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Résultat consultation voirie Rue de la Croisette

M. le Maire soumet au conseil municipal les offres de la consultation lancée pour les travaux de voirie rue de la Croisette où 5 entreprises ont répondu. Après nouvelles vérifications des résultats par le bureau d'études et la commission d'ouverture des plis, la commission a décidé de retenir l'Ets CALIN, mieux disante selon les critères (prix et technique). L'offre retenue avec l'option bordures coulées en place s'élève à 167.905 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, entérine cette décision et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché.

Projet d'aménagement de la RD74A

M. le Maire informe le conseil que suite à la commission voirie et suite à un comptage par le département des Vosges, il en ressort un nombre certain de véhicules en excès de vitesses. Le rétrécissement en bas de la route de Fréville, au niveau du carrefour avec la rue du Château et la route de Liffol est problématique lors d'un croisement de 2 poids lourds et au niveau de la sécurité des piétons.

M. le Maire indique également qu'une nouvelle couche de roulement de la RD74A est prévue en 2022 et pourrait être reportée d'un an si la commune décide d'aménager en partie ces rues.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil décide de lancer un projet d'aménagement dans ces rues afin de faire ralentir la vitesse et sécuriser les piétons. M. le Maire est chargé de recruter un bureau d'études pour nous proposer un projet.

Tarif location Pavillon ONF

Le conseil décide de fixer le tarif de la location du pavillon ONF à compter de l'entrée du nouveau locataire à 520 € / mois. Une visite du logement sera proposée afin de définir les travaux nécessaires à réaliser avant la nouvelle location.

Médiation chemin du Petit Pont avec M. PERREY François et le GAEC PERREY

M. le Maire annonce au conseil que suite à l'appel interjeté par M. PERREY François et le GAEC, relatif à un arrêté en date de 2018 pour ouvrir le chemin dit du Moulin à la circulation, une médiation a eu lieu début juillet sur proposition de la Cour administrative d'appel. M. PERREY propose de mettre en place un passage, avec deux piquets, permettant un passage d'homme et une clôture mobile pour permettre le passage (poussette, engins, ...) vers le chemin. En plus, il demande l'annulation des 1.500 € de frais ordonnés par le Tribunal après la décision de 1ère instance.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil refuse l'annulation des 1.500 € de frais et refuse la fermeture du chemin par une clôture, qui impliquerait une responsabilité de la commune si la clôture venait à être ouverte et que les vaches s'échappaient.

Séance levée à 21 heures 30.

Le Maire,

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 12 Août 2021.

Bruno ORY



Compte rendu de la séance du 23 septembre 2021

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine — PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien – Mme ETIENNE Annick donne pouvoir à M. TOUSSAINT J.C. – M. MULLER Michel donne procuration à M. RAGUE Alain

Le conseil nomme M. CLAUDE Fabien pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Projet Périscolaire : demande de subvention européenne

M. le Maire soumet au conseil le résultat du travail de M. GERARD, architecte qui a remanié le projet d'extension pour créer une salle périscolaire et de cantine. Un local annexe sera implanté en prolongement du préau existant pour accueillir une salle de 83 m3, des toilettes, local cuisine et technique, soit un total de 110 m2 et comprenant un sas faisant jonction avec l'école. Le projet sera réalisé avec le bois de la forêt communale, ou des communes avoisinantes, transformé par la scierie VBD. Un préau prolongera le bâtiment et la cour sera réaménagée.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet et sollicite une subvention européenne sur les fonds FEADER à hauteur de 360.000 € HT au taux de 70 %.

Demande de subvention projet d'enfouissement de la route de Liffol et partie du Clos Morizot

M. le Maire fait part au conseil municipal que le syndicat d'Electricité des Vosges a estimé le projet d'enfouissement du réseau électrique route de Liffol et en partie du Clos Morizot. Le coût est évalué à 103.000 € TTC. La part restant à charge de la commune serait de 20.655 € déduit des subventions. Le conseil municipal, après délibération accepte à l'unanimité ce projet et sollicite pour cela les subventions nécessaires pour engager les travaux.

BOIS

Etat d'assiette 2022

M. le Maire annonce au conseil que suite à la commission des bois, l'ONF propose à la commune au vu de l'état sanitaire déperissant de nombreux arbres de la forêt communale, d'inscrire à l'état d'assiette les parcelles 4 et 5 uniquement (coupe sanitaire). Les parcelles 1j, 2k, 6, 7j, 10, 13, 14, 27, 28, 35 et 36 feront l'objet d'un martelage ultérieur (seuls des arbres déperissants seront exploités dans certaines de ces parcelles). Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Convention d'exploitation groupée de bois dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition les bois sur pied des parcelles 4 et 12 (arbres dépérissants) à l'Office National des Forêts en vue de les vendre façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, l'Office National des Forêts ayant sous sa responsabilité les travaux d'exploitation.

Motion

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui sollicite nos communes pour prendre une motion contre les décisions de l'Etat d'augmenter la contribution des communes au financement de l'ONF et sollicite une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises. Le conseil municipal décide après délibération à l'unanimité de donner à M. le Maire pouvoir pour signer cette délibération.

Association Foncière : modification dans la nomination des membres

Suite à la délibération relative à la nomination de 3 membres pour siéger au bureau de l'AFR, la proposition de M. DE CONTET Roger est compliquée du fait qu'il a des biens par l'EARL et non en propre. Pour éviter tous litiges, M. le Maire propose la nomination de M. RENAUT Jean-Michel. Après délibération, le conseil municipal reporte la délibération du 8 juillet 2021 et nomme : M. CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran – RENAUT Jean-Michel.

M. le Maire indique que de son côté la Chambre d'Agriculture nommerait : M. DE CONTET Thierry, DEMAY Stéphane et RAOUL Christophe.

Subvention au Souvenir Français 2021

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50 € au Souvenir Français.

Informations diverses

- Projet aménagement RD74A

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion de commission avec le CD88 et le maître d'œuvre gérant la voirie de la rue de Croisette afin de lui montrer les aménagements souhaités par la commune pour sécuriser cette artère principale. Afin de déposer un dossier de subventions, pour coordonner ces travaux à la réfection de l'enrobé prévue par le département, le conseil accepte le devis du bureau d'étude VRD Concept d'un montant de 1.000 € HT pour réaliser un avant-projet.

- Cimetière futur : étude hydrogéologique

Après analyse des sols du terrain de M. PHULPIN, l'étude a indiqué que le sol était apte à recevoir un cimetière. Le conseil donne donc pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte d'achat après découpage de la parcelle par le propriétaire selon la délibération du 14 avril 2021.

- Dégradation et Dépôts sauvages

M. le Maire fait part au conseil des dégradations prises en photos ces derniers jours : la loge de chasse taguée, un dépôt d'une vingtaine de pneus et des déchets le long des chemins de la Meuse. Une plainte a été portée pour le dépôt de pneus.

- Inauguration Rubans du Patrimoine

Après avoir concourue aux rubans du Patrimoine de la Fondation du Patrimoine, la commune a obtenu le prix départemental. Ce diplôme sera remis samedi 9 octobre 2021 à 11h devant la Fontaine Jeanne d'Arc.

- 11 Novembre : Cérémonie et Repas des Aînés

Après la cérémonie du 11 novembre, le conseil municipal décide de reprendre le traditionnel repas des aînés. Il sera offert un repas le 11 novembre pour les habitants de 60 ans et plus. Après avoir demandé différents menus, le conseil décide de choisir pour cette année le traiteur « L'Evidence » pour un tarif de 25 € / personne (compris 2 cuisiniers) et choisit également le menu. Les conseillers présents participeront à cette journée.

- Conseil des Jeunes

M. le Maire fait part au conseil municipal de la réunion du 10 septembre du Conseil des Jeunes. L'annonce de la création d'un pumptrack a été approuvée par tous. Pour Noël, les enfants souhaiteraient que des décorations soient installées dans le village.

De nouvelles illuminations ont été commandées pour compléter les rues.

Un spectacle de Noël sera offert aux enfants le week-end des vacances de Noël.

- Fibre à l'Ecole

M. le Maire informe le conseil municipal que la fibre est disponible dans notre village depuis le 19 septembre 2021. Il a été demandé de modifier le contrat d'abonnement chez ORANGE pour obtenir la fibre à l'école. Les travaux auront lieu le 4 novembre et permettront d'assurer l'école numérique dans notre village et l'utilisation optimale des tablettes acquises en début d'année.

- Logements :

- Pavillon ONF, rue du Clos Morizot : M. le Maire indique que M. BEDEL et sa compagne ont emménagé dans les lieux le 17 septembre après état des lieux de sortie de M. GRANDGUILLAUME et sa compagne le 31 août. Des travaux ont été exécutés : entretien chaudière, changement chauffe-eau, électricité, robinetterie, lino dans la pièce du bas.

M. le Maire propose que la tapisserie de la pièce du bas, en mauvais état, soit fournie aux locataires pour qu'ils la refassent. Concernant la haie de conifères bordant la propriété, un devis sera demandé à l'Ets PERREY Frères pour la couper.

- Logement RDC ancienne école : M. le Maire indique que Mme BERGER Annette va prochainement déménager. Locataire depuis la rénovation de cette bâtisse en 2013, ce logement situé 2 rue du Lieutenant Bastian est un appartement de 70 m2 avec 2 chambres et une pièce de vie. Le loyer est actuellement de 390 € / mois. Le conseil souhaite qu'une information soit faite dans le village pour connaître les personnes intéressées.

- Devis Manoise pour alimentation eau, bâtiment rue du Vieux Pont

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat du bâtiment de M. BRIOT, un devis au Syndicat des eaux de la Manoise a été demandé. Il s'élève à 1.958 € TTC. Le conseil décide de ne pas effectuer les travaux pour l'instant.

- Devis réparation du tracteur-tondeuse

M. le Maire informe le conseil municipal que le tracteur-tondeuse du terrain de foot est tombé en panne et qu'un devis de 612 € a été signé pour réparation.

- Devis façade salle omnisport (judo)

M. le Maire informe le conseil municipal que la façade donnant chez M. SIMONET Bertrand est vétuste et que suite aux travaux intérieurs de la salle de judo, de l'humidité et des infiltrations dans le mur a été constatée.

Un devis de NEUF'1000 Services a été réalisé pour la somme de 1.440 € et 746 € TTC de fourniture pour nettoyer la façade, reprendre les fissures et mettre en peinture étanche le mur. Le conseil accepte ce devis sous couvert d'une garantie décennale.

- TDF :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une société nous propose d'examiner gratuitement le bail de location que la commune a signé avec TDF pour le mât, où la téléphonie est installée. Suivant leur chiffrage, ils nous proposeront de revoir le bail et renégocier le tarif avec TDF.

- Logements HLM VOSGELIS

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à une question de M. TOUSSAINT relative à la vétusté des logements HLM, il souhaite l'appui de M. LECLERC pour une rénovation rapide de ces bâtiments. M. METZGER rappelle que les travaux d'isolation et de chauffage sont planifiés pour 2023.

Séance levée à 22 heures 45.
2021.

Le Maire,

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 27 septembre

Bruno ORY

Compte rendu de la séance du 25 novembre 2021

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain -
Mmes BABIC Lorraine - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien – TOUSSAINT Jean-Christophe donne pouvoir à Mme ETIENNE Annick

Le conseil nomme M. METZGER Olivier pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire indique au conseil que le point pour les subventions 2021 a déjà été abordé en dernier conseil.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : motion du Centre de Gestion pour la formation des secrétaires de mairie avec Pôle Emploi. Le conseil accepte à l'unanimité.

Motion du Centre de Gestion pour la formation des secrétaires de mairie avec Pôle Emploi

M. le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu du CDG88 qui indique que les formations professionnelles pour devenir secrétaire de mairie financées par le CNFPT et Pôle Emploi sont compromises. En effet, Pôle Emploi refuse de maintenir ce financement considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle ; leur volonté est de faire correspondre formation et embauche par un seul employeur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le maintien du financement par Pôle Emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées, formation théorique, la sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale.

Demandes de Subventions

Projet Ecole : Demande de subvention DETR 2022

M. le Maire fait part au conseil municipal que le projet pour la création d'un périscolaire en annexe de l'école est à l'étude pour une subvention auprès de l'Europe (FEADER). Une réponse sera donnée courant décembre.

Si la subvention de l'Europe n'était pas attribuée, M. le Maire propose au conseil municipal de déposer le dossier de subvention, dans le cadre de la DETR 2022.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter une subvention DETR 2022 sur une base estimative de 388.543,85 € HT.

Projet Aménagement de sécurité de la RD74A : Demandes de subventions

M. le Maire soumet au conseil municipal les propositions faites en commission voirie pour l'aménagement de l'entrée de la rue du Lieutenant Bastian à la sortie du village, route de Fréville. En effet, un renouvellement de la couche de roulement est prévu par le CD88 courant 2022 – 2023. Le conseil souhaite réaliser des aménagements de sécurité afin de protéger les piétons et faire ralentir la vitesse.

Pour cela, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter toutes les subventions mobilisables (DETR, Région, CD88, Amende de police, ...) sur une base de travaux de 199.500 € HT.

Convention JFG consulting / TDF

L'entreprise JFG Consulting, représentée par M. GIROLAMI, propose à la commune de signer une convention pour réaliser une étude concernant le loyer versé par TDF propriétaire du pylône de télécommunication au-dessus de la STEP, dont le terrain reste communal.

L'étude prend en compte des paramètres tels que le type de données transmises par le pylône, les autres parcelles où TDF pourrait déménager, le potentiel de la zone pour obtenir un montant de loyer plus intéressant.

Cette étude est gratuite. Mais, si TDF révisait vers le haut sa location et que la commune accepte sa proposition, la commune devrait verser un montant équivalent à un loyer annuel ou un pourcentage des loyers en rémunération au bureau d'études.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de s'accorder plus de temps pour réfléchir à cette proposition avant de s'engager avec JFG consulting.

CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

M. le Maire fait part du rapport établi par la CLECT suite à la compétence mobilité prise en cours d'année et la décision de prendre en charge le camping de Domrémy par la CCOV. La CLECT s'est réunie et a

défini les montants des charges à transférer par les communes de Neufchâteau (Néobus) et de Domrémy (Camping) à la CCOV, qui gèrera ces nouvelles attributions.

Ce rapport doit maintenant être approuvé par l'ensemble des communes constituant la CCOV avant que le conseil de communauté ne puisse fixer les attributions de compensation des communes.

Après délibération, le conseil municipal s'abstient à l'unanimité, au motif que la centralisation toujours plus importante des compétences à la CCOV institue progressivement la perte d'autonomie des communes.

Passage en M57 : convention pour compte financier unique

Convention CFU

Dans le cadre du passage à la M57, la commune doit passer une convention pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU), qui rassemblera le compte de gestion de la trésorerie et le compte administratif de la commune pour ne former qu'un seul et unique document comptable.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante.

Règlement Budgétaire et Financier

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer un règlement budgétaire et financier. Celui-ci fixera les modalités d'amortissement, les règles de délégation et certains assouplissements budgétaires.

Décisions Modificatives

Créance de plus de deux ans

L'état des restes à recouvrer de la commune fait état d'une somme de 104, 50 € datant de 2011 qui concerne la dette d'une location de la salle polyvalente.

Compte tenu qu'une phase comminatoire est en cours, le conseiller aux décideurs locaux suggère d'attendre la fin de l'exercice pour savoir s'il y a lieu ou non de constituer une provision pour dépréciation des créances.

Par anticipation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative nécessaire pour que la provision puisse être faite à la fin de l'année si besoin.

Cp 6817 : + 104,50 € par prélèvement sur le cp 615228

Décisions Modificatives

Amortissements et reprise de subvention

Suite au paiement par la commune en 2020 des travaux de raccordement électrique du relais d'antenne au-dessus de la STEP, TDF a remboursé la somme de 3.407,82 €.

Ces opérations s'amortissent. N'ayant pas prévu les crédits au BP, le conseil décide d'ouvrir les crédits nécessaires.

Pour l'amortissement de la dépense payée au cp 204 :

cp 6811 (Dépense fonctionnement) : + 3.410 €

cp 28051 (recette investissement) : + 3.410 €

Pour l'amortissement de la recette encaissée au cp 1318 :

Cp 777 (recette fonctionnement) : + 3.410 €

Cp 13918 (dépense investissement) : + 3.410 €

Dépenses de personnel

Au regard de l'exécution budgétaire, les crédits prévus au Chapitre 012 (charges de personnel) ne seront pas suffisants pour terminer l'année. Etant donné la recette de 15.000 € que l'Etat a versé à la commune pour l'embauche d'un VTA, le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante :

Au cp 6413 : + 15.000 €

Au cp 774 : + 15.000 €

Traduction livre militaire : point sur le projet

Après avoir pris contact avec différents acteurs pour traduire le livre militaire de Peter Wever (droits d'auteur, traducteur, imprimeur, distributeur), il est proposé d'agrémenter d'une cinquantaine de pages l'œuvre originale composée d'histoires et photos spécifiques au village. Il est proposé de réaliser 1000 exemplaires au lieu de 500 car le tarif est sensiblement identique. Pour 500 exemplaires, le coût est de 13.675 €. Pour 1000 exemplaires, le coût est de 16.175 €.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de faire réaliser la traduction de ce livre militaire sur la base d'un livre de 250 pages en 1000 exemplaires. Les exemplaires produits seront vendus au prix unitaire de 25 €.

Pour la commune, il n'y a pas de subvention possible. En passant par une association du village, ce projet peut bénéficier de subvention. Il sera posé la question aux associations.

Devis pour travaux divers

Clôture Pavillon ONF : le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Ets PERREY FRERES pour l'arrachage de la haie bordant la rue et le retour sur privé et la fourniture et pose d'une clôture d'1,50 m. Le montant est chiffré à 5.015,89 € TTC.

Plantation arbres aire de jeux salle polyvalente : le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Ets PERREY FRERES pour la fourniture de 5 tilleuls au parc de jeux des petits. Le Conseil des Jeunes sera chargé avec les élus de mettre en place les arbres. Le montant est de 445 € TTC.

Toiture garage logement Presbytère : le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Ets BABIC pour la réfection de la toiture du garage du Presbytère. Le coût est de 9.318,84 € TTC.

Déneigement : le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'Ets LAURENT TP pour le déneigement sur le territoire de la commune. Il est de 70 € HT / h.

Affaires diverses :

Indemnité Gardiennage au 01/01/2022

Suite au départ de Mme MOUGINOT Cécile au 31/12/2021, le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnité de gardiennage à M. DIDELOT Thierry, qui remplace Mme MOUGINOT. L'indemnité est de 475 € / an brut.

Renouvellement du bureau de l'AFR :

Le bureau de l'AFR s'est réuni le 13 novembre 2021 suite au renouvellement des membres. Le président est M. RAOUL Christophe et M. ORY Bruno le vice-président.

Conseil d'école :

One connect : Espace Numérique de Travail ONE CONNECT :

Un espace numérique a été mis gratuitement à disposition des parents et des enseignants ces 3 dernières années scolaires, par l'Education Nationale. Pour continuer à utiliser ce service, un financement de 9 €/ élève pour 3 ans est nécessaire. Selon les représentants des parents d'élèves au conseil d'école, ce mode de communication est peu utilisé car le cahier de texte et de liaison sont encore en place. Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, décide de ne pas financer ce service.

Porte anti pince-doigts à l'école

M. le Maire rappelle au conseil que suite à un accident où des doigts ont été coincés dans une porte des WC des enfants en élémentaire, il a été demandé d'installer des anti pinces-doigts pour éviter qu'un tel accident se reproduise. Dans un souci de cohérence, il faudrait en installer à toutes les portes. Après avoir vu avec la directrice, la demande n'est pas retenue par le conseil municipal.

Cimetière terrain SCI du MOULIN

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à l'analyse géotechnique favorable faite dans le terrain de M. PHULPIN, un courrier a été envoyé à la SCI pour valider la proposition d'achat. Affaire à suivre.

Fibre école et Mairie

M. le Maire fait part au conseil que la fibre a été installée à la mairie et à l'école. Le coût de l'abonnement passe de 65 € à 47 € HT/mois pour l'école et de 75 à 57 € HT / mois pour la mairie.

Repas des aînés

M. le Maire relate le repas des aînés et le succès exprimé par ceux qui en ont profité. Une proposition pour préparer des panier-garnis pour nos aînés ne pouvant pas se déplacer a été faite. M. le Maire indique qu'il serait difficile de faire la différence entre ceux ne pouvant et ceux ne voulant pas se déplacer. Il rappelle que les élus proposent aux aînés ayant des difficultés à marcher de venir les chercher.

Préparation de Noël avec le CMJ

Le conseil des jeunes prépare les décorations de Noël. Une première séance a eu lieu au lavoir. Les retours sont très positifs.

M. le Maire informe qu'un spectacle de Noël est programmé à la salle polyvalente le vendredi 17 décembre au matin sur le temps scolaire. Exceptionnellement, ce spectacle ne pourra être offert aux moins de 3 ans

faute de regroupement possible avec les enfants de l'école. Les enfants non scolarisés seront invités à rencontrer le père Noël, après le passage des élèves.

Abri bus

La pose de l'abribus fourni par l'Atelier Bois ONF se déroulera vendredi 26 novembre 2021.

Illumination Noël

M. le Maire informe le conseil que les illuminations de Noël seront installées samedi 27/11/2021.

Des nouvelles guirlandes ont été achetées : 18 décorations pour un montant de 5.022 € HT.

M. le Maire soumet la proposition de la SAS MARTINI pour l'achat d'une traversée d'occasion au prix de 200 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

Séance levée à 23 heures 30.
2021.

Le Maire,

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 30 Novembre

Bruno ORY

Cérémonie du 11 novembre



FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020	Budget Réalisé 2020	Budget Primitif 2021
DÉPENSES			
Atténuation de produit	43 567 €	43 567 €	43 567 €
Charges à caractère général	319 847 €	143 676 €	289 535 €
Charges de personnel	129 050 €	115 394 €	130 500 €
Virement à investissement	46 170 €		33 000 €
Autres charges courantes	73 870 €	58 432 €	99 900 €
Charges financières	1 000 €	814 €	800 €
Charges exceptionnelles	3 000 €	55 €	72 000 €
Opération d'ordre entre section	50 000 €	32 948 €	40 000 €
TOTAL DÉPENSES	666 504 €	394 886 €	709 302 €
RECETTES			
Atténuation de charges			
Excédent antérieur reporté fonctionnement	153 411 €	153 411 €	170 162 €
Vente de produits	42 600 €	35 933 €	34 800 €
Impôts et taxes	260 010 €	261 107 €	261 701 €
Dotations, subventions	121 787 €	128 644 €	137 519 €
Autres produits de gestion courante	70 200 €	42 532 €	100 120 €
Produits financiers et exceptionnels	18 496 €	18 238 €	5 000 €
TOTAL RECETTES	666 504 €	639 866 €	709 302 €

Taxes	Taux 2021 Communaux
Taxe Foncière Bâti	13,30 % + 25,65% = 38,95 % (taux du département en compensation de la perte de la TH)
Taxe Foncière non Bâti	25,73 %

Travaux Rue de la Croisette

Les travaux d'enfouissement ont enfin commencé rue de la Croisette !

L'électricité, le téléphone et l'éclairage public passent désormais sous vos pieds. Ces travaux sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

	Coût total	Coût commune
Electricité :	47.646 € HT	11.435 €
Téléphone :	27.355 € HT	12.450 €
Eclairage public :	49.639 € HT	26.309 €

Les travaux d'aménagement de la voirie seront réalisés par les Ets CALIN qui ont été retenus après consultation. Le montant du marché est de 182.125 € HT. Les travaux commenceront au printemps.



Travaux Rue des Vieux Prés

Pour permettre aux habitants du chemin de la Tannerie d'avoir un libre accès à leur propriété lors des inondations de la Meuse, la municipalité a décidé de créer une voie de desserte, en surplomb de leur habitation, Rue des Vieux Prés. Il n'était effectivement pas facile pour ces habitants d'être contraints de laisser leur voiture dans le village, et d'effectuer à pied la traversée du pré derrière leur maison pour rentrer chez eux.

Les Ets ATPL ont réalisé les travaux courant octobre 2021. Après certaines adaptations par rapport au dénivelé du terrain et à la gestion des eaux pluviales, le coût total de l'opération est de 21.359,70 € HT. Les riverains de cette nouvelle voie privée pourront acquérir les abords de celle-ci en mitoyenneté de leur terrain.



Travaux Salle Omnisport

Bien qu'aucune subvention n'était mobilisable pour aménager l'ancienne salle de ping-pong, le Conseil à l'unanimité a décidé de réaménager cette salle emblématique de Bazouilles. Ancienne salle de cinéma puis salle de ping-pong, il était dommage de laisser ce lieu inoccupé.

C'est donc l'Entreprise PREAU Benoît qui a créé 2 pièces pour accueillir les vestiaires : coût 5.142 € HT, l'Entreprise NEUF'1000 SERVICES qui a réalisé la peinture de toute la salle et a fabriqué un escalier pour accéder à la scène : coût 4.161 € HT, et les Ets MARTINI qui ont réalisé l'électricité dans les vestiaires et ont remplacé les luminaires halogènes par des LED : coût 1 655 € HT

La salle a été entièrement sécurisée : tatamis prêts par la commune de Contrexéville et ajout de protections murales pour un montant de 1.865 € HT.

Cet investissement a été fait pour que revienne en force le judo, discipline absente depuis 15 ans de notre village, puis d'autres sports comme le taïso, le self-défense, jujitsu sous l'égide du Judo-club de Greux, et la musculation et les assouplissements pour la pratique de la Zumba, sous l'égide de Sport et Culture.

Cette salle pourra également servir à la pratique de la gymnastique pour les enfants de l'école primaire.





Création d'un site internet pour la commune de Bazailles

L'équipe municipale a décidé de créer un site internet pour informer et échanger avec la population. Les Ets WSP ont été retenus pour le concevoir au tarif de 3.820 € HT. Nous préparons actuellement les différentes pages qui agrémenteront le site.

Bazoilles s'invite dans votre téléphone et sur vos réseaux !

Nous possédons une page Facebook appelée Bazailles Infos. N'hésitez pas à vous abonner à notre page pour suivre les dernières actualités et les différents événements ou à l'utiliser pour nous signaler tout incident ! Vous pouvez user de magnifiques pouces bleus ou laisser un commentaire pour encourager les activités proposées sur la commune.

Le numérique s'invite dans votre école

L'école numérique n'est pas réservée aux écoles des grandes villes ! Nos enfants vont pouvoir profiter des nouvelles méthodes d'apprentissages grâce aux outils numériques. Suite à l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 », la commune en partenariat avec l'Education Nationale a équipé l'école primaire de 14 tablettes, 2 ordinateurs et 2 vidéoprojecteurs pour la somme de 10.022 € HT. Une subvention de 50 % a été octroyée par l'académie Nancy-Metz

Nouvel Abris Bus mis en place Route de Fréville

Voilà ! L'abri bus est enfin posé ! Les élèves pourront s'engouffrer dans ce petit espace, bien à l'abri de la pluie et du vent pour attendre le bus qui les emmène au collège et au lycée. Il est fabriqué par l'Atelier Bois Grand Est de l'ONF avec du bois local, « le Douglas », très résistant aux intempéries. Le coût d'achat est de 4 665.25 € HT. L'équipe municipale n'a pas hésité à retrousser ses manches pour poser cet abri avec l'aide de notre employé communal et de bénévoles.



Fenêtres au Presbytère

Les fenêtres vieillissantes des logements du Presbytère ont été changées. Un geste pour la planète et des économies de chauffage à la clé ! La commune a mandaté, après consultation, les Ets LA MIROITERIE DE LA VOGUE pour le remplacement de toutes les huisseries des logements du Presbytère, pour un montant de 16.563 € TTC.

Dessertes Forestières

La commune a investi dans la réhabilitation et la création de dessertes et de places forestières. Les Ets VOIRIOT ont été retenus, après consultation, pour réaliser les travaux et l'ONF en a assuré la maîtrise d'œuvre ainsi que le montage et le suivi d'un dossier de subvention. Le montant total des dépenses s'élève à 94 125,92 € HT après une actualisation par rapport au marché passé en 2020. L'Etat, la région Grand-Est et le fonds Européen ont subventionné l'opération. Le montant des subventions est de 70.040, 21 € soit un coût restant de 24.085,71 € pour la commune.



FICHE CONTACTS : Communes fibrées

Document à usage exclusif des collectivités locales

Contact Incident Réseau

Vous constatez un incident physique sur le réseau fibre optique, **utilisez l'adresse mail suivante : dommage-reseau@losange-fibre.fr** en indiquant :

- **Objet du mail** : Losange - Commune - Code postal
- **Localisation** : rue, commune, code postal, coordonnées GPS si possible
- **Nature du défaut constaté** : exemple : poteau cassé, travaux d'élagage, fibre coupée...
- **Informations diverses** : identifiants généralement disponibles sur les poteaux d'Orange, du réseau d'électricité
- **Commentaire** : détailler le dégât constaté sur le réseau fibre optique, présente-t-il une criticité ?
- **Photo** : si possible

Contact Service Clients pour vos administrés

Ils sont déjà raccordés à la fibre optique ? Ils doivent contacter leur fournisseur d'accès internet.

Vos administrés ont des questions avant d'opter pour la fibre optique ou rencontrent des problèmes pour leur raccordement : www.losange-fibre.fr/contact - 03 68 67 30 00

Contact Commercial / Collectivités

Vous avez des projets d'aménagement de zone d'activités économiques, de lotissement, d'accueil de nouvelles entreprises, des questions sur les opérateurs, etc.

Responsable Relations Collectivités Locales : **Julien MASSON**
julien.masson@losange-fibre.fr - 06 65 84 54 51

Contact Vie du réseau

Vous avez des projets de travaux : enfouissement des lignes aériennes, dévoiement, voirie, extension urbaine, ... ou des demandes spécifiques : raccordement d'un site isolé, doute dans des démarchages commerciaux, panne ...

Contactez le Service Clients : www.losange-fibre.fr/contact - 03 68 67 30 00

Contact Communication

Vous souhaitez communiquer sur le déploiement de la fibre :

Chargée de Communication et Marketing : **Caroline GARRANGER**
caroline.garranger@losange-fibre.fr

Contact Redevance d'occupation

Losange est soumis à des redevances en cas d'occupation de votre domaine public.

Si vous êtes concerné et souhaitez vous renseigner sur la procédure à suivre :

Comptable : **Joy Holubek**
comptabilite@losange-fibre.fr - 03 68 67 30 13

Le site internet de Losange pour suivre l'actualité de la fibre : www.losange-fibre.fr



Société communale de Chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse

Président : Thomas ADAM
 Trésorier : Laurent LAVAUX

Par une gestion rigoureuse et des prélèvements raisonnés de gibier, les 20 membres de l'équipe de chasse de Bazoilles sur Meuse veillent à un juste équilibre de la pression animale sur les terrains sylvicoles et agricoles.

La population de grand gibier se porte très bien sur le domaine forestier communal, majoritairement composée de chevreuils, de sangliers et de cervidés.

L'équipe de chasse contribue par ses actions à entretenir l'ensemble des chemins forestiers au profit de tous les utilisateurs de la nature. En effet, l'équipe élague et fauche les 30 kilomètres d'allées du territoire en coordination avec la commission des bois et Damien THIERIOT (Agent Technique ONF sur la commune).

La période de chasse s'étend du 01 juin au 18 septembre pour la chasse individuelle, et du 19 septembre au 28 février 2022 en chasse collective (battue).

Durant cette dernière période, les actions de chasse se déroulent les dimanches et jours fériés et les accès forestiers de ces zones sont matérialisés par des panneaux pour la sécurité des autres usagers de la nature.

Le Président, Thomas ADAM

Association de Pêche « La Gaule Mouzon Meuse »

En juin 2021, l'Association de Défense du Barrage de Bazoilles sur Meuse a vu ses statuts changer.

En effet, la volonté de créer une association de pêche et de protection de l'environnement local, a mené à la création de l'Association de Pêche et de Défense du Barrage de Bazoilles sur Meuse.

Les membres du bureau sont :

Président :	Marc MARTIN	06 32 99 61 83
Vice-Président :	François FORNASIER	06 30 02 49 43
Secrétaire :	Marie STRABACH	06 47 73 86 53
Trésorier :	Thierry MARTIN	06 89 63 59 10

Notre association a pour objectif de faire découvrir la pêche aux jeunes ainsi que la découverte et la protection du milieu naturel.

L'activité débutera à partir du mois de mai.

Des ateliers seront proposés les mercredis de 14 heures à 17 heures aux jeunes de 6 à 14 ans
Le rendez-vous sera fixé au Lavoir où les enfants disposeront d'un local prêté par la mairie.

Une cotisation annuelle de 8 € leur sera demandée, les jeunes devront également posséder leur propre carte de pêche.

Les inscriptions sont possibles auprès des membres du bureau à partir de début mars.

L'encadrement des activités sera assuré par les membres du bureau disponibles ainsi que par des bénévoles étant intéressés.

Le matériel de pêche pourra être fourni par l'association, seule une tenue adaptée aux activités sera demandée aux enfants.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Le Président, Marc MARTIN

Association Familles Rurales

A l'Assemblée Générale du 23 octobre 2020, le bureau se compose des personnes suivantes :

Président : M. JACQUES Jean-Pierre
Vice-Présidente : Mme DECONTET Annie
Trésorière : Mme MOUDIN Laurence
Trésorière Adjointe : Mme MARTIN Michèle
Secrétaire : Mme SIMONET Francine
Membres : Mme DENIZOT Marie-Thérèse, M. CARITEY Julien

Les manifestations prévues pour l'année 2021 ont été annulées pour cause de Covid. Tout a été reporté à 2022.

Malgré cela, les festivités de la fête nationale ont été tenues le dimanche 18 juillet pour cause de grandes pluies le 14 juillet. Les bénévoles de famille rurale ont participé activement en tenant le stand de la buvette qui a très bien fonctionné. Et malgré tous les aléas sanitaires, Saint-Nicolas a réussi à venir apporter des friandises à l'école sous le préau classe par classe.

Depuis les dernières élections municipales, Famille rurale a déménagé de la mairie pour rejoindre la salle de la Bergerie et a repris ses activités de jeux de société le vendredi après-midi de 14h à 17h, ainsi que les répétitions de théâtre avec Madame Simonet Francine également depuis début septembre.

Pour les activités qui se sont déroulées cette année, je tiens à remercier les participants et à féliciter les bénévoles, les membres de l'association pour l'ambiance. Je salue les efforts de chacun sans lesquels rien ne serait possible. Toutes les idées d'activités ou manifestations sont les bienvenues ! N'hésitez pas à nous en faire part et à venir nous voir.

Je remercie la municipalité de Bazoilles-sur-Meuse pour l'hébergement de nos activités.

Tout dernièrement, nous avons constaté le départ du club de fitness avec étonnement.

Bonne année 2022 à tous.

Le Président, Jean-Pierre JACQUES



Association Sport et Culture

Bilan Association Sport et Culture année 2020-21

La pandémie a considérablement modifié nos pratiques sportives depuis deux années. L'an dernier, le non brassage des groupes d'élèves ainsi que la présence de chenilles processionnaires n'ont pas permis de faire aboutir les rencontres sportives programmées.

Malgré la crise sanitaire quelques animations ont pu avoir lieu :

- Intervention dans l'école de Zinc et Grenadine pour la classe de M Matheron.(voir photo)
- Vente de bulbes ainsi que des sacs à l'effigie des dessins d'élèves.
- Tenue d'un stand lors de la fête du 14 juillet (18 juillet) avec vente de gâteaux confectionnés par des parents d'élèves.

Nous tenons à les remercier. Egalement vente de lampions offerts par la municipalité. Achat de matériel sportif.

Suite à l'assemblée générale du 02 octobre un renouvellement du bureau a eu lieu :

VOYEN Audrey : Présidente
PERREY Peggy : Trésorière
MATHERON Yoann : Trésorier adjoint
MARTIN Sophie : Secrétaire
HAYOTTE Christelle : Membre de droit
CLAUDE Audrey et FAGOT Maud : Membres actif

L'association Sport et Culture compte cette année 57 enfants.

Elle apporte une aide financière aux projets culturels et sportifs de l'école (achat de matériel, une participation financière aux transports sportifs et sorties culturelles et propose quelques animations extrascolaires).

Nous souhaitons remercier toutes les personnes bénévoles qui aident aux manifestations et qui contribuent aux ventes, nous remercions également la municipalité pour le prêt des infrastructures pour l'année 2022.

Intégration du club de Zumba dans l'association Sport et Culture (environ 30 membres), pour que le club puisse bénéficier d'une assurance sportive. Les statuts de notre association ont été modifiés à cet effet. Le club de Zumba va reverser gracieusement une partie de ses recettes à l'association Sport et Culture, ce qui va bénéficier directement aux enfants du village.

Les grandes lignes de nos projets pour 2021-2022 :

- **Vacances Février** : sortie patinoire à Toul
- **Un mercredi après-midi de mars** : Atelier osier avec 2 groupes de la grande section et ouvert aux enfants du village jusqu'à 18 ans. Cet atelier sera animé par Mirjam EYER (ferme du Corroy).Salle des fêtes de Bazoilles sur Meuse.
- **8 Avril** : Carnaval de l'école.
- **21 juin** : fête de la musique avec le club de Zumba ouvert à tous.
- **Fête fin d'année scolaire.**
- **Fête du 14 juillet** : animations et stand.
- **31 octobre** : Fête d'Halloween avec déambulation dans les rues du village, soupe, pizza et musique à la salle des fêtes pour clôturer.

Financement de bus, achat d'instruments de musique et de matériel sportif.

Une sortie trait d'union prise en charge par Sport et Culture pour tous les élèves.

Savoir rouler à vélo avec l'USEP (qui est affilié à Sport et Culture), ainsi que gymnastique, tennis et randonnée.

Pour l'avenir de Sport et Culture, tous les parents sont invités à participer à la vie active de l'association. Nous vous souhaitons une bonne année 2022.

VOYEN Audrey, Présidente de l'association Sport et Culture.



Association Football club de Bazoilles sur Meuse

Le football club est forfait pour la saison 2021/2022

LES MANIFESTATIONS

Cérémonie du 8 mai

La traditionnelle cérémonie du 8 mai a eu lieu avec les enfants de l'école



Fête du 14 juillet reportée au 18 juillet

Pour des raisons météorologiques, les festivités du 14 juillet ont été reportées au 18 juillet et c'est heureux car le mauvais temps a laissé place à une belle journée estivale.

Les habitants du village et les visiteurs extérieurs se sont déplacés nombreux sur la place des marronniers, pour assister aux jeux l'après-midi, au spectacle de rue animé par Magali Destrez, à la démonstration de Zumba, aux repas servis sur place le soir, et bien sûr aux feux d'artifice tirés vers 23 heures.

D'autre part, l'association « Sport et Culture » tenait à remercier tous les parents qui ont confectionné les nombreux gâteaux, (un repas digne de Gargantua) et de votre participation pour cette belle journée du 18 juillet, place des Marronniers.

Cette vente de gâteaux a rapporté à l'association 165 euros, à cette somme s'ajoute le versement de la vente des lampions pour un montant de 109 euros de la part de la commune de Bazoilles sur Meuse, nous tenions à la remercier.

Cet argent contribuera aux sorties et aux animations scolaires.

Nous renouvelerons cette initiative l'année prochaine et en attendant encore un grand merci à vous tous.





Remise Ruban du patrimoine pour la fontaine Jeanne d'Arc le 9 octobre

Après la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine le 25 novembre 2017, une campagne de mobilisation de mécénat populaire a été lancée pour la restauration de la Fontaine Jeanne D'Arc. Le samedi 9 octobre 2021, nous recevons les protagonistes de cet événement, dont Jacky Frémont, délégué de la Fondation du patrimoine, qui nous a remis le prix départemental du concours « Les Rubans du Patrimoine ». D'un montant total de 25 860 €, la restauration de cette fontaine a pu se faire grâce aux généreux donateurs particuliers qui ont versé 16 497 €, la région 5 170 €, et la Fondation du Patrimoine 4 000 €. Il ne restait plus qu'un autofinancement de la commune de 193 €. Un grand merci à tous !



Brocante du club de foot le 18 juillet

Vie de la cité

Une brocante qui a comblé les organisateurs

Une date qui a priori, comme les années antérieures pouvait se présenter sous de très bons auspices, puisque la date choisie était une période faste, que la météo était de la partie avec un soleil généreux, excepté que le malaise de la Covid plânait toujours sur l'organisation. Bienheureusement, certaines « barrières » étaient levées et les organisateurs du club de football ont pu prévoir en partie l'achat des boissons mais pour contenter les très nombreux exposants aux repas, le président De Sutter a dû pallier rapidement en fin de matinée pour contenter cette déferlante d'exposants et de visiteurs, afin de trouver des commerçants capable de pouvoir l'approvisionner en dernière minute. Une bien belle journée pour le trésorier du club qui pourra espérer redémarrer une saison, à n'en pas douter après deux saisons tronquées, avec de réels espoirs. AJ



14 Canton de Neuchâte

Bazoilles-sur-Meuse

Vie de la cité

De nombreux locaux et voisins à la brocante

Si comme les autres années les brocantes s'imouillent avec les bons vieux vide greniers de nos grands-parents ou des anciens outils qui ne peuvent trouver leur place que pour de vrais collectionneurs, des vêtements en deuxième main lorsque les petits ont trop vite grandi, on pouvait tout de même y rencontrer des stands fort sympathiques. Un petit stand de l'Association Familiales Rurales de Neuchâte était présent sur la brocante au stade de foot de Bazoilles sur Meuse, où les bénévoles Sylvie et Rachel ont présenté un joli stand de différentes décorations uniques, créées main et utilisant principalement des produits de récupération. Les chœurs ont pour la plupart été agréablement surpris par la créativité et n'ont pas bougé leur plaisir d'acheter. De plus, ils ont apprécié le fait que les bénévoles de cette vente, seront redistribués aux maisons de retraite de l'Ouest vosgien. Un coup de pouce qui aidera les Ehpad à financer des animations créatives pour les résidents. Choeur qui tient à cœur aux bénévoles de l'association. Pour l'heure, les petites mains vont continuer à créer et nous espérons vous retrouver, le samedi 4 septembre au forum des Associations qui se déroulera au centre ville de Neuchâteau, ainsi que le dimanche 5 septembre à la brocante de Roubaux. AJ





Le repas des anciens

C'est avec plaisir que les aînés du village se sont retrouvés à la salle polyvalente le jeudi 11 novembre, autour d'un excellent repas, préparé par le chef Eric LEPETIT du Restaurant « l'Evidence » à Neufchâteau. Tous ont passé un très agréable moment, en musique, et c'est dans la bonne humeur et avec beaucoup de plaisir que les élus ont servi le repas à leurs invités. Retrouver la joie d'être ensemble en cette période mouvementée a été un vrai bonheur pour chacun.



Vie de la cité Jeudi 20 octobre 2021 L'Abaille

Les « rubans du patrimoine » pour la fontaine Jeanne d'Arc



Le conseil municipal a souhaité reconnaître et donc révéler son petit patrimoine (non inscrit au titre des monuments historiques) afin de restituer une nouvelle jeunesse à cet héritage communal, point de départ de l'identité de l'un des lieux du village. La municipalité a souhaité lancer par le biais de la Fondation du Patrimoine une campagne de mobilisation de mécènes locaux. Cette mobilisation a reçu un vif succès auprès de la population locale et des entreprises environnantes. Après le signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine le 25 novembre 2017, la campagne a été lancée. Une information dans le bulletin municipal a été diffusée en décembre 2017. La subvention de la Fondation du Patrimoine a été attribuée fin décembre 2017, la subvention de la Région Grand Est a été attribuée en mai 2018. Les élus ont été invités à partir de décembre 2017. En juin 2018, le conseil municipal a validé les travaux de restauration suite aux attributions des subventions et des premiers dons.

BAZOILLES-SUR-MEUSE Vosges matin

La fontaine Jeanne d'Arc dans toute sa splendeur



Au lendemain de sa restauration, la fontaine Jeanne d'Arc, datant de 1872, a été présentée par le maire de la commune, Bruno Ory. Le projet, soutenu par la Fondation du Patrimoine, s'est réalisé majoritairement grâce aux dons versés par la population.

En 2017, sous la présidence de Régis Ranaï, alors maire de la commune, un appel était lancé à la restauration de la fontaine Jeanne d'Arc par le biais de la Fondation du Patrimoine pour une campagne de mobilisation de mécènes locaux. C'est ainsi qu'une convention a été signée le 25 novembre 2017. Une mobilisation qui avait reçu un vif succès auprès de la population locale et des entreprises environnantes. En juin 2018, lorsque les subventions de la Fondation et de la Région Grand Est furent attribuées, ainsi que les premiers dons, le conseil municipal validait les travaux qui se terminèrent en août 2018. Le samedi 9 octobre, le maire, Bruno Ory, recevait les représentants de cet événement, dont le délégué de la Fondation du Patrimoine, le temps

BAZOILLES-SUR-MEUSE Vosges matin

La fontaine Jeanne d'Arc dans toute sa splendeur



d'une petite cérémonie bien particulière, celle d'y recevoir le prix départemental du patrimoine « Les Rubans du Patrimoine ». « Si, aujourd'hui, cette fontaine est distinguée par la Fondation, c'est en tant qu'héritage inestimable du passé. Elle est l'héritage culturel d'un passé récent que les plus jeunes du village n'ont pas connu. Il y a environ 60 ans, elle était encore fonctionnelle. Les vaches et les chevaux venaient y boire dans les parcs. Chaque jour, les habitants venaient y chercher l'eau dans des bidons. J'en ai retrouvé au moins qu'en 1964 à Bazoilles. Fin de XIX^e siècle et début du XX^e, le principal préoccupeur des élus était l'approvisionnement en eau du village et c'est ainsi qu'il fut construit les fontaines et les puits à différents endroits du village, au plus des puits existants. Trois fontaines ont été conservées au village, dont celle-ci, la fontaine Jeanne d'Arc. D'un montant total de 25 840 €, la restauration a pu se faire grâce aux dons reçus de particuliers (16 497 €), de la Région (3 170 €) et de la Fondation du Patrimoine (4 000 €). Il ne restait plus qu'un entretien régulier de la commune de 195 €.

Vie de la cité

Les anciens de la commune autour d'une bonne table

Jeudi dernier, le 11 novembre, après la cérémonie du 103^e anniversaire de la commémoration de l'Armistice de 1918, la commune de Bazoilles, comme chaque année invite ses anciens autour d'une bonne table préparée par un restaurateur néo-castrien. C'est dans la salle polyvalente du village qu'une bonne cinquantaine de personnes ayant atteint les 60 ans fatigués sont devenus les hôtes de la municipalité afin de passer un agréable moment de convivialité. Le maire Bruno Ory, ses adjoint(e)s et ses conseiller(e)s étaient chargés de s'occuper des tables et de leurs invités. La partie musicale et dansante était l'apanage d'un Di local. Une agréable journée qui s'est parfaitement déroulée et qui s'est achevée tardivement en fin d'après-midi. AJ



Soirée « Beaujolais nouveau » le 20 novembre

Sympathique tradition que de fêter le beaujolais nouveau !! 110 personnes étaient au rendez-vous !

Cette soirée, organisée par le Conseil Municipal au profit du club de Judo, a été un franc succès. Assiette de charcuterie, fromage, tarte aux pommes et un verre de beaujolais pour la mise en bouche ! Voilà de quoi ravir les papilles et inciter les plus gourmets à profiter pleinement de cette soirée de dégustation. La musique et la danse en sus ont ravi tous les convives, venus pour s'amuser.

Nous tenons à remercier tous les sponsors très généreux qui ont ajouté une grande plus-value à la recette de cette soirée, destinée à assurer les frais liés aux cours de Judo dispensés à nos enfants par Stéphane TOUSSAINT et son équipe, du JUDO-CLUB de GREUX.

Il s'agit des entreprises suivantes :

AMBULANCES TAXI VSL
ADAM
COURTEAUX Josée
LIFFOL LE GRAND
03 29 06 64 64 - 06 73 84 12 16

SARL BABIC Goran BABIC
Charpente - Couvertures
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 06 10 69

Entreprise Paul CALIN
Guy CALIN
Bétons - Terrassements - TP
HARCHECHAMP
03 29 06 90 09 - 06 85 07 03 34

LAURENT TP
Travaux Publics
BAZOILLES SUR MEUSE
06 83 65 60 01

RESTAURANT L'EVIDENCE
Maître Restaurateur
Eric LEPETIT
NEUFCHATEAU
03 72 60 59 31

NEO IMMOBILIER
Agence Immobilière
Olivier METZGER
NEUFCHATEAU
03 29 06 18 74 - 06 85 12 21 36

SARL PERREY FRERES
Paysage - Clôture - Pépinière
Arnaud TOLLAT
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 94 22 04 - 06 12 34 03 86

VBD VOSGES BOIS
DEVELOPPEMENT
Mickaël OUDIN
Directeur d'Exploitation
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 94 02 29 - 06 47 77 23 38

VBD VOSGES BOIS
DEVELOPPEMENT
Angélique OUDIN
BAZOILLES SUR MEUSE
03 29 95 60 60 - 06 12 57 66 48



Balade de la Vallée de la Meuse

C'est avec beaucoup de regrets que la traditionnelle « Balade de la Meuse » n'a pas eu lieu cette année.

En effet, au vu de cette période de pandémie, une réunion des organisateurs de cette manifestation, venus des villages d'Harréville-les-Chanteurs, Bourmont, Goncourt et Bazoilles-sur-Meuse a eu lieu début septembre pour décider du maintien ou non de la balade.

Les contraintes sanitaires et les contrôles potentiels des pass-sanitaires effectués par la gendarmerie ont dissuadé toutes les personnes présentes de prendre quelque risque que ce soit.

Le maire d'Harréville a décidé de ne pas ouvrir la salle des fêtes et de ne pas accueillir les marcheurs et les vététistes par mesure de sécurité sanitaire.

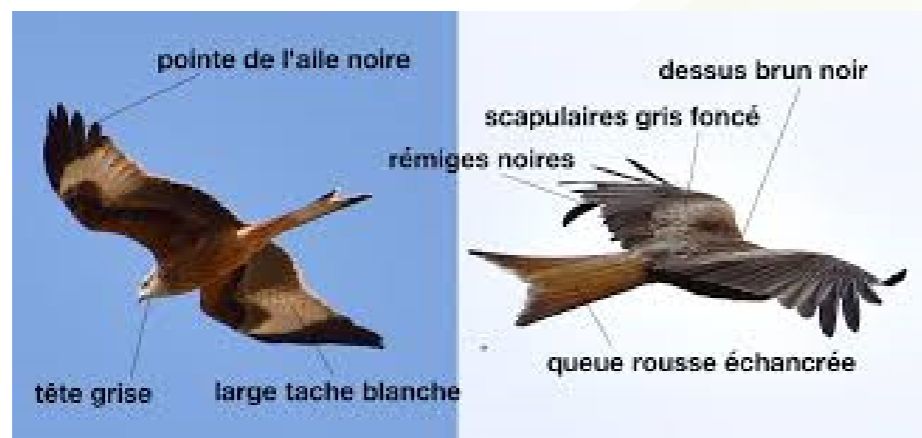
De ce fait et d'un commun accord entre tous les organisateurs mais avec beaucoup de regrets, l'annulation pure et simple de cette manifestation a été décidée.

Nous espérons bien sûr pouvoir organiser à nouveau cette balade en 2022 et nous souhaitons vous retrouver tous avec votre bonne humeur et votre engouement pour cette belle journée.

NOTRE DOSSIER : LE MILAN ROYAL ET LA CIGOGNE NOIRE

Le Milan royal et la Cigogne noire, deux espèces rares et gravement menacées qui nichent sur notre secteur, c'est un grand privilège d'accueillir ces deux espèces.

Le Milan royal (*Milvus milvus*) est facilement reconnaissable grâce à sa longue queue rousse triangulaire profondément échancrée, typique de l'espèce. Sa tête blanchâtre, son plumage brun roux sur le dessus et ses deux taches blanches, sur la face inférieure de ses ailes sont caractéristiques de l'espèce. Cet oiseau, de par l'envergure de ses ailes (145 à 165 cm) et sa légèreté (entre 800 et 1050 g pour les mâles ; 950 et 1300 g pour les femelles).



Seule une confusion avec le Milan noir est possible. On distinguera toutefois facilement le Milan royal, celui-ci ayant un plumage plus clair, une coloration plus contrastée (queue rousse et marques alaires blanches) et une queue nettement plus échancrée que le second.

Au printemps et en été, il n'est pas rare de le voir planer au-dessus du village, c'est un planeur hors pair. Dans le département des Vosges, nous abritons une trentaine de couples et pratiquement tous sur notre secteur.

C'est l'une des espèces de rapaces diurnes les plus menacées de Lorraine. Il y a encore vingt ans, le Milan royal était un rapace commun.

Son régime alimentaire est très varié : micromammifères, oiseaux, insectes. Il est aussi charognard et consomme des restes d'animaux.

Le Milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture. Il installe son nid dans de petits bosquets d'arbres, dans des arbres isolés ou bien encore en bordure de vastes boisements.

Le Milan royal est une espèce exclusivement européenne. La France abrite 2700 couples soit la deuxième population de milans royaux en Europe.

Les causes de son déclin sont multiples

- Diminution des surfaces en herbe ;
- Empoisonnement ;
- Modes de cultures plus intensifs associés aux traitements chimiques (dégradant son habitat et réduisant le nombre de proies disponibles) ;
- Collisions avec les lignes électriques, les éoliennes et les voitures.

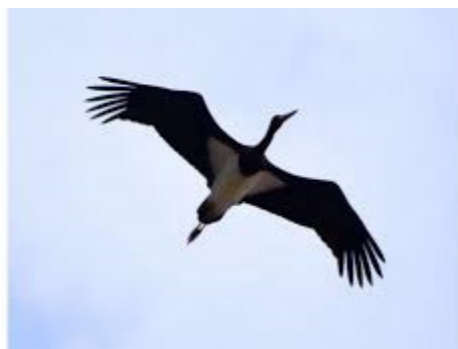


La Cigogne noire (*Ciconia nigra*), elle se reproduit dans notre pays depuis 1973. La population est estimée en 2010 à une soixantaine de couples, la région Lorraine en abritant la majorité. La Cigogne noire adulte paraît entièrement noire, seuls le ventre et les aisselles sont blancs. Les pattes des adultes sont rouge vif et le bec est rouge carmin. Le plumage noir des ailes, du dos du cou et de la tête présente des reflets métalliques verts et violets.



Attention, il ne faut pas la confondre avec la Cigogne blanche ! Sa tête, son cou et son dos blancs la distinguent sans problème de sa cousine.

La nidification : contrairement à la Cigogne blanche, la Cigogne noire fuit l'homme. Elle préfère installer son nid au cœur des massifs forestiers, dans les secteurs les moins fréquentés. Elle se nourrit dans les zones humides des petites vallées où coule un ruisseau. **La Cigogne noire, un oiseau typiquement forestier**



Fait rare, elle niche sur notre secteur, à une vingtaine de kilomètres. Les zones où elle s'arrête ont toutes en commun : la présence de petites rivières, de prairies avec de l'élevage, de grandes forêts. Nous pouvons l'apercevoir dans le village au niveau du petit pont pêchant dans les méandres de la Meuse ou bien planant au-dessus de nos têtes au moment de la migration automnale pour hiverner en Afrique de l'Ouest.

Aujourd'hui des actions sont menées pour assurer leur protection et leur reproduction. La sauvegarde de ces deux espèces rares nécessite toutes les attentions ! Nous, élus locaux, agriculteurs, simples citoyens, nous devons rester vigilants dans le cadre de projet néfaste et préserver les biotopes. **Cela passe par la conservation des prairies naturelles, et le fait de limiter autant que possible l'usage des pesticides, de maintenir les haies, de privilégier les fauches tardives, de ne pas tirer sur les rapaces, (ils sont protégés), de maintenir les zones humides, de rendre impossible les projets éoliens et photovoltaïques installés en forêt saccageant leur cadre de vie.**

Jean-Christophe TOUSSAINT

CONTES ET LEGENDES

Le Fantôme du templier

Pourquoi le dernier Grand Maître des Templiers hante-t-il un village vosgien ?

Jacques de Molay naquit en Haute-Saône, vers 1243, pour mourir sur le bûcher, à Paris, en 1314. Torturé, emprisonné dès 1307, il maudit le roi et le pape sur son bûcher, affirmant l'innocence du Temple. Quelques mois plus tard, roi et pape mouraient à leur tour. Voilà sans doute qui frappa l'imagination populaire et permit à Maurice Druon d'entrer à l'Académie française.

Comment le fantôme de Jacques de Molay a-t-il échoué à environ 80 kms de son village natal, aux confins de la Haute-Marne et des Vosges, entre Harréville-Les-Chanteurs et Bazoilles-sur-Meuse ? Nul ne peut le dire. Il n'y eut, à en croire les archives parvenues jusqu'à nous, aucun établissement templier ni à Harréville ni à Bazoilles. Par contre, les chevaliers teutoniques eurent dans ce village vosgien quelques biens. Sans doute ne faut-il pas chercher plus loin : la tradition confondit Teutoniques et Templiers. Après tout, c'étaient tous des moines-soldats, et en France, un moine-soldat, c'était avant tout un Templier.

En contradiction flagrante avec l'Histoire, la légende nous dit d'abord que Jacques de Molay échappa aux troupes royales et se réfugia en Lorraine. Il se cacha près de Bazoilles-sur-Meuse, à la Roche aux Fées. C'est dans une falaise en bord de Meuse, une grotte qui fut occupée dès la préhistoire. Il y vécut des années, en proscrit, et y mourut. Pour preuve, on vous montre une marque dans la roche, faite, vous dit-on, par le fugitif.

Une autre tradition conte que les derniers Templiers se réunissaient secrètement dans cette grotte, sous l'autorité de Jacques de Molay, juché sur un âne. Un jour, il jura abominablement et lui et l'âne furent pétrifiés. L'on montra longtemps, sur la paroi de la grotte, à gauche de l'entrée, une sorte de haut relief naturel qui, avec beaucoup de bonne volonté, représentait très vaguement un homme à cheval sur un âne. Aujourd'hui, le temps et surtout les intempéries ont altéré la pierre.

La tradition rapporte que depuis lors, entre Bazoilles-sur-Meuse et Harréville-Les-Chanteurs, le voyageur attardé peut rencontrer sur son chemin un cavalier revêtu d'une grande cape, certains disent noire, d'autres blanche, d'autres encore rouge. Mais tous sont formels : ce cavalier mystérieux, qui jamais ne fait le moindre mal aux voyageurs, est le fantôme de Jacques de Molay.

Vous souriez ? Eh bien, sachez que j'ai rencontré des témoins qui m'ont affirmé, avec le plus grand sérieux, que leur grand-père ou quelque autre parent avaient croisé ce spectre. Mais soyez rassuré : on ne l'a plus vu depuis au moins 50 ans. L'électricité a tué bien des esprits.....

Roger Maudhuy : Folkloriste et historien, Roger Maudhuy a beaucoup publié sur les Vosges et la Lorraine

PROJETS

Périscolaire

Compte-rendu de la réunion de la commission forêt pour le projet du périscolaire du 13/08/2021

Préambule du maire :

Pour le projet du périscolaire susceptible d'obtenir une subvention exclusive Européenne, je souhaite reprendre le plan initial proposé par notre architecte M. J-L. Gérard en économisant sur certains postes : remplacement du zinc ; remplacement du parquet en hêtre ; suppression de l'extension du parking ouest ; diminution du parking Est.

Objectifs :

- 1- S'assurer que nous avons sur notre commune les ressources en bois de différentes essences nécessaires à la réalisation du bâtiment périscolaire.
- 2- Présenter le projet à M. Oudin Mickael (Directeur de la scierie VBD) afin de connaître les possibilités de façonnage sur site.

Réflexions autour du projet :

M. Damien Thieriot nous assure que nous avons la ressource de la majeure partie des besoins sur notre commune. Les communes voisines ont les ressources manquantes à Bazoilles-sur-Meuse (mélèzes et douglas).

- Les avantages du projet :

- . Construction écologique en ressource locale.
- . Vitrine régionale de construction bois attendue.
- . Publicité pour l'ouest vosgien.
- . Consommation d'arbres mûrs ou déperissants sur la commune dont des hêtres à abattre.
- . Possibilité de partenariat avec les communes voisines pour les essences dont nous ne disposons pas (Fréville pour les mélèzes, Leurville pour les douglas).

Prise en compte du façonnage par VBD :

- M. Oudin Mickael, en se basant sur l'étude de l'architecte Jean-Luc Gérard et des besoins listés, est favorable à la réalisation des pièces demandées compte-tenu de la diversification des produits engagée par VBD.

Planning prévisonnel

- Le projet finalisé devait être envoyé avant le 30 septembre 2021 pour la demande de subvention européenne attendue mi-décembre 2021.
- La sélection et l'abattage des arbres peuvent être réalisés fin 2021.

Création d'un pumptrack



QU'EST-CE QU'UN PUMPTRACK ?

Le pumptrack est une piste ludique de VTT/BMX, le parcours est généralement en boucle, composé de creux et bosses pouvant être enroulées ou sautées et de virages relevés, ce type de parcours permet de gagner de la vitesse et prendre du plaisir sans donner un seul coup de pédale. Cet espace ludique, convivial et évolutif, accessible à tous sans distinction d'âge, de niveau ou de matériel, permet d'acquérir les fondamentaux du pilotage en toute sécurité.

Le Conseil décide de réaliser ce pumptrack derrière le terrain de foot. Les Ets LAURENT TP estiment à 1.625 € HT la création du parcours en terre, plus 10.248 € HT pour la pose d'un enrobé.

Le conseil municipal, suite à la demande du conseil des jeunes, décide d'accepter la proposition de LAURENT TP pour la réalisation du parcours qui sera enrobé.

Travaux sur RD 74 A, route de Fréville

Depuis longtemps, la RD 74 A ou Route de Fréville est identifiée officiellement dangereuse !

Nous étudions un projet pour la sécuriser le plus possible, mais nous nous heurtons à des impératifs émanant du département puisque cette route n'est pas communale mais départementale.

Par conséquent, l'interdiction de la circulation des camions à fort tonnage sur cette route, nous est impossible à réaliser. Nous devons donc trouver d'autres solutions pour ralentir la circulation et éviter que les riverains ne subissent davantage les nuisances existantes.

Divers aménagement sont donc à l'étude, notamment l'emplacement d'un ou de plusieurs plateaux ralentisseurs de vitesse avec zone à 30 km/h, des feux, des trottoirs élargis et protégés surtout dans le bas de la rue.

Notre projet devra être validé par le département. La réfection de l'enrobé de cette route est planifiée par le département en 2022, mais si notre projet est validé, il sera mis en œuvre en 2022 et la réfection totale en 2023.

Création de sentiers de randonnée

Venez bientôt découvrir le magnifique écrin de forêt entourant Bazoilles !

L'équipe municipale souhaite faire découvrir la forêt à ceux qui le souhaitent, en sortant des chemins classiques. Des parcours pédestres pédagogiques sont en préparation par la municipalité, en particulier par M. TOUSSAINT Jean-Christophe, initiateur du projet et acteur principal dans le repérage et le traçage des sentiers. 3 projets de parcours de randonnée en forêt communale de Bazoilles sont à l'étude. Ces parcours empruntent des routes forestières, des sentiers et des portions de route goudronnée.

Le quatrième circuit est la petite boucle proposée lors de la balade de la Meuse qui démarre de la place des Marronniers et qui traverse la Meuse au niveau du gué. L'idée est de faire découvrir les richesses (arbres remarquables...) et la diversité du patrimoine (les grottes, les sources...) ; les distances des parcours vont de 5 km à 12 km.

La communauté de commune a la compétence tourisme. Toutefois, l'Office du Tourisme met en avant « la Balade au pays de Neufchâteau » avec une quinzaine de circuits (VTT et à pied) aux alentours de Neufchâteau, mais Bazoilles malheureusement ne figure pas dans leurs références. Nous espérons que ce sera chose faite lorsque ces sentiers seront validés en partie ou en totalité.

Les frais liés au balisage et au mobilier seront pris en charge à 100 % par la communauté de commune de l'Ouest Vosgien et le club Vosgien.



**Une aide aux déplacements
pour les habitants, par les habitants**
du territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

**Pourquoi faire appel à
Mobilité Solidaire ?**

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h

« Je souhaite rendre visite à des amis »

« J'ai rendez-vous chez le médecin... »

« Il faut que je passe à la pharmacie »

« Je dois aller faire mes courses »



Mobilité Solidaire a pour engagement de **lutter contre l'isolement** de certains habitants du territoire. Cette situation est souvent liée à des problèmes économiques, sociaux, d'état de santé ou encore par l'absence de moyen de locomotion.

Mobilité Solidaire souhaite **promouvoir et renforcer le lien social** entre tous les habitants du territoire en coordonnant des habitants bénéficiaires et des bénévoles conducteurs.

Comment puis-je en bénéficier ?

- Vous êtes résident sur le territoire de la CCOV ;
- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (RSA, AAH ASS, etc...), demandeur d'emploi, actif ou orienté par un partenaire du service Mobilité Solidaire ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées (1200€ par mois et par adulte et 550€ par personne à charge)
Tarif : 0,10€ par kilomètre effectué ;
- Vous disposez de ressources comprises entre 1 201€ et 1 300€ par mois et par adulte et 650 € par personne à charge.
Tarif : 0,32€ par kilomètre effectué.

**Vous pouvez,
si vous remplissez ces conditions,
faire appel à la Mobilité solidaire !**

Tarif : + 23,50€ de cotisation annuelle et familiale à l'association Familles Rurales Châtenois (règlement possible en 3 fois).

Contactez l'association pour votre inscription, **au moins une semaine avant votre premier déplacement.**

> **Il vous sera demandé : votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition et un justificatif de votre situation.**

Devenez conducteur bénévole !

- Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?
- Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

Devenez conducteur bénévole pour **Mobilité Solidaire !**

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités et pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,32€, non imposable, vous sera versé.

Contactez l'association **pour vous faire connaître.**

> **Il vous sera demandé : votre permis de conduire, le contrôle technique de votre véhicule en cours de validité ainsi qu'une attestation d'assurance automobile.**

Association Familles Rurales Châtenois
Tél : 03.72.60.05.15
Mail : asso.chatenois@famillesrurales.org



Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, dans la limite de 5 trajets par mois.



Bazoilles sur Meuse



Pegar Print
IMPRIMERIE THOUVENIN

21, rue de Fegliae
55270 DERBAMONT
Tél. 03 23 36 60 96
Email: contact@pegar-print.com

